



Bureau du Directeur général des élections

Budget des dépenses
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-33
ISBN 0-660-60088-9



Bureau du Directeur général des élections

Budget des dépenses
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

Accordé



Mission d'Élections Canada

Élections Canada a pour mission de faire preuve d'excellence et de leadership en matière électorale. Grâce au précieux travail de ses employés et du personnel électoral, l'organisme répond aux besoins de l'électorat et du législateur de manière novatrice, rentable et professionnelle.



Préface

Le Bureau du directeur général des élections, également connu sous le nom d'Élections Canada, publie le présent plan des dépenses annuel afin de permettre aux députés et à leurs électeurs de comprendre de quelle façon il remplit son mandat; le plan fait aussi état des ressources humaines et financières nécessaires pour réaliser ce mandat.

La Partie III pour 1997-1998 est présentée sous un format révisé afin d'établir une distinction nette entre les données de planification et les renseignements sur le rendement, et de mettre l'accent sur les plans et le rendement de l'organisme.

Le présent document est agencé de façon à répondre aux besoins diversifiés des lecteurs quant au degré de détail de l'information. Il est divisé en quatre sections :

- Sommaire
- Plan d'Élections Canada
- Rapport de rendement pour 1995-1996
- Renseignements supplémentaires.

Le présent plan est présenté à l'appui des dépenses engagées par Élections Canada en vertu des Crédits administratifs. La plupart des activités qui y sont décrites sont toutefois financées en vertu de l'Autorisation législative. Elles ne figurent ici que pour donner aux parlementaires une vue d'ensemble des activités prévues, en cours ou menées à bien à Élections Canada.

Il convient de souligner que, conformément aux principes qui sous-tendent le budget de fonctionnement, l'utilisation des ressources humaines dont il est fait état dans ce document est mesurée en équivalents à plein temps (ETP).

Table des matières

Partie I Sommaire	6
Partie II Plan d'Élections Canada	7
A. Introduction	7
B. Élections Canada : Aperçu	8
1. Mandat d'Élections Canada	9
2. Valeurs d'Élections Canada	10
3. Objectifs de l'organisme	11
4. Organisation en vue de l'exécution du programme	12
5. Points stratégiques	13
6. Milieu de fonctionnement	14
7. Facteurs déterminants pour l'exercice 1997-1998	15
C. Détails du plan par secteur d'activité	15
1. Secteurs d'activité	17
a) Administration	17
b) Scrutins	17
2. Activités et résultats attendus	17
a) Scrutins	17
Conduite des scrutins	17
Préparatifs	18
Amélioration du processus électoral	19
Possibilités d'alliances	21
b) Administration générale et soutien parlementaire	21
Administration générale	21
Soutien parlementaire	22
Structure de contrôle pour les cadres	22
Meilleure compréhension de la législation électorale	23
c) Éducation et information du public	24
Programme général	24
Plan de communications intégré	24
Image de marque	25
d) Missions internationales	26
Activités générales	26
Soutien au développement de la démocratie	26

Partie III	Rapport de rendement pour 1995-1996	28
A.	Aperçu des réalisations d'Élections Canada	28
B.	Rapport de rendement par secteur d'activité ou activité pour 1995-1996	30
1.	Scrutins	30
a)	Conduite des scrutins	30
b)	Préparatifs	35
c)	Limites des circonscriptions électorales	37
d)	Registre des électeurs	38
2.	Administration générale et soutien parlementaire	39
a)	Administration générale	39
b)	Soutien parlementaire	41
3.	Éducation et information du public	41
a)	Plan de communications	41
b)	Sensibilisation du public	42
c)	Accès du public par Internet	43
4.	Services internationaux	43
Partie IV	Renseignements supplémentaires	45
Annexe		50

Liste des figures

Figure 1	Autorisations pour 1997-1998 – Partie II du Budget des dépenses Besoins financiers par autorisation	8
Figure 2	Aperçu du portefeuille	9
Figure 3	Coût net du programme par secteur d'activité ou activité Budget des dépenses principal 1997-1998	16
Figure 4	Dépenses prévues	16
Figure 5	Dépenses prévues et dépenses réelles de l'organisme	29
Figure 6	Coût estimatif des élections partielles fédérales de mars 1996	31
Figure 7	Coût estimatif de l'élection de la treizième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest en 1995	33
Figure 8	Besoins en ressources par direction et par secteur d'activité ou activité	45
Figure 9	Détail des besoins en personnel par secteur d'activité ou activité (ETP)	45
Figure 10	Sommaire par catégorie professionnelle (ETP) – Crédit administratif	46
Figure 11	Dépenses nettes du portefeuille par secteur d'activité ou activité	46
Figure 12	Dépenses réelles de 1995-1996 – Autorisation législative par article courant	47
Figure 13	Crédits d'impôt pour contributions politiques fédérales	48
Figure 14	Contributions politiques fédérales et crédits d'impôt réclamés	49

Partie I

Sommaire

Les régimes démocratiques reposent sur la confiance, qui ne saurait exister sans un processus électoral équitable et impartial. La population canadienne a confié à Élections Canada le soin de gérer le processus électoral, plaçant ainsi sa confiance entre les mains de cet organisme.

Élections Canada est un organisme indépendant du Parlement, ce qui le préserve de toute influence de la part des partis politiques. Il est chargé d'assurer les services importants permettant l'exercice du droit de vote, et de protéger et de renforcer le processus démocratique même. Élections Canada remplit ce mandat en se dotant d'un programme destiné à améliorer la qualité, la portée et l'efficacité de ses services.

Les Canadiens et Canadiennes exigent un meilleur service des organismes publics et, dans un contexte de compressions financières, une productivité accrue. Élections Canada a répondu à ces attentes, et continue de le faire, en modifiant concrètement sa façon de gérer les scrutins et ses propres activités. Ainsi, l'organisme se soucie d'abord et avant tout :

- d'améliorer la prestation des services,
- de mettre en œuvre ses plans stratégiques,
- de favoriser la réforme électorale,
- de continuer à réaliser des progrès marqués dans le domaine de la géographie électorale,
- d'améliorer les systèmes de gestion et les procédures,
- de mettre l'accent sur le professionnalisme dans tout l'organisme,
- de créer un registre des électeurs qui réduira les coûts des scrutins à venir.

Élections Canada a l'habitude des défis et des changements. Ces dernières années, la réforme électorale s'est poursuivie sans relâche, l'organisme devant répondre aux attentes grandissantes du public et faire toujours mieux avec des ressources réduites. Ces mêmes pressions continuent de façonner le programme de l'organisme, face à de nouveaux besoins, perspectives et attentes. Dans l'avenir immédiat, Élections Canada cherchera en priorité à aider la population à profiter au maximum des progrès déjà accomplis. À cet égard, l'organisme continuera de partager ses connaissances, son savoir-faire et ses ressources avec ses homologues provinciaux pour favoriser la prestation, dans tout le pays, de services électoraux efficaces, économiques et adaptés aux nouveaux besoins.

L'organisme s'emploiera en même temps à rendre service au reste du monde. En recourant aux connaissances et au savoir-faire qui font la force du régime électoral canadien, Élections Canada continuera d'aider les démocraties en devenir à édifier et à renforcer les institutions nécessaires à l'organisation de scrutins libres et équitables.

Jean-Pierre Kingsley
Le directeur général des élections du Canada

Partie II

Plan d'Élections Canada

A. Introduction

Ce plan décrit les efforts soutenus d'Élections Canada en vue d'améliorer le processus électoral par la rationalisation des procédés et procédures et par la mise en œuvre de meilleurs systèmes, pratiques, techniques de contrôle et outils technologiques.

Il décrit aussi les mesures que l'organisme compte prendre pour continuer à rendre le processus électoral et les informations le concernant plus accessibles à la population canadienne et pour aider les parlementaires à réformer les lois et les règlements électoraux.

Sur le plan international, l'organisme poursuivra son travail en vue de renforcer les institutions démocratiques dans toutes les parties du monde.

Scrutins

L'organisme a accordé la priorité à plusieurs projets dont la réalisation augmentera l'efficacité du processus électoral sur le plan financier, grâce à l'utilisation accrue de systèmes automatisés et d'outils fournis par la technologie de l'information. Il améliorera aussi la distribution des informations diffusées pour favoriser une meilleure observation de la législation électorale.

Une initiative importante qui vise à accroître l'efficacité et la rentabilité du processus électoral est la création d'un registre des électeurs. Il s'agit là du fondement du projet de loi C-63, qui a reçu la sanction royale le 18 décembre 1996 et qui aura un effet considérable sur le processus électoral au Canada. En raison de la date d'entrée en vigueur de ce projet de loi, le présent document ne traite pas des ressources ni des impacts qui s'y rattachent.

Administration générale et soutien parlementaire

Élections Canada se soucie en priorité d'améliorer ses opérations internes pour en accroître l'efficacité et la rentabilité, et d'adopter des mécanismes permanents de contrôle et d'évaluation qui serviront à mesurer les résultats de ses efforts dans ce domaine. Plusieurs initiatives en ce sens, telles que les modifications apportées à la structure de contrôle pour les cadres, font partie du plan.

L'organisme continuera aussi d'aider les législateurs à réformer les lois et mécanismes électoraux. Les mesures législatives récemment adoptées et les changements proposés à la *Loi électorale du Canada* influenceront sur la façon dont Elections Canada fonctionnera dans l'avenir.

Objectif du plan

Exposer les projets et les travaux qu'Élections Canada exécutera pendant l'exercice 1997-1998 pour remplir son mandat et sa mission.

Éducation et information du public

Informer le public canadien sur le processus électoral et sur son patrimoine démocratique constitue une fonction importante d'Élections Canada, aux termes de la loi. Les initiatives décrites dans le plan vont dans ce sens et prévoient le recours à de nouvelles technologies pour améliorer la diffusion de l'information et les rapports de l'organisme avec la population.

Missions internationales

Élections Canada continuera de collaborer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi qu'avec l'Agence canadienne de développement international et d'autres organismes internationaux de renforcement des capacités, pour aider les démocraties naissantes à se doter de l'infrastructure nécessaire pour organiser des scrutins démocratiques.

B. Élections Canada : Aperçu

Élections Canada est un organisme indépendant, impartial et relevant du Parlement, qui sert l'électorat canadien, les législateurs, les partis politiques ainsi que les candidats aux élections. Depuis plus de 10 ans, Élections Canada offre également des services d'assistance technique et de consultation en matière électorale à d'autres pays.

Figure 1

Autorisations pour 1997-1998 – Partie II du Budget des dépenses
Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)	Budget principal 1997-1998	Budget principal 1996-1997
20 Directeur général des élections		
(L) Dépenses du programme	2 608	2 637
(L) Traitement du directeur général des élections	155	155
(L) Dépenses d'élection	20 650	20 650
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	441	380
Total de l'organisme	23 854	23 822

Figure 2
Aperçu du portefeuille

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Prévisions 1999-2000
Bureau du directeur général des élections	23 822	23 854	4 211	4 211
Initiatives à approuver	0	0	0	0
Recettes à valoir sur le crédit	0	0	0	0
Total – Budget principal	23 822	23 854	4 211	4 211
Recettes portées au Trésor	0	0	0	0
Coût estimatif des services fournis par d'autres ministères	2 640	3 087	3 087	3 087
Coût net de l'organisme	26 462	26 941	7 298	7 298

1. Mandat d'Élections Canada

Le Parlement a chargé le directeur général des élections, à titre de mandataire indépendant, de conduire les élections générales ou partielles fédérales, les référendums fédéraux ainsi que les élections dans les Territoires du Nord-Ouest; de mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation de l'électorat; et de prêter son concours aux commissions indépendantes de délimitation des circonscriptions électorales fédérales.

Ces fonctions sont exercées en conformité avec les lois habilitantes, particulièrement la *Loi constitutionnelle*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire*, la *Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest*, la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, et la *Loi sur les élections fédérales contestées*. Le Bureau est également régi par des lois de portée générale, dont la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la *Loi sur les langues officielles*.

Élections Canada s'acquitte de ce mandat en remplissant les fonctions suivantes :

- planifier, organiser et administrer les élections et les référendums fédéraux ainsi que les élections dans les Territoires du Nord-Ouest; former, diriger et appuyer le personnel électoral dans l'exercice de ses fonctions;
- veiller au respect et à l'application des lois;
- concevoir et mettre en œuvre des programmes de communication et d'information à l'intention de l'électorat;
- aider les commissions de délimitation des circonscriptions fédérales dans leur travail.

Notre clientèle est l'une des plus vastes du pays : près de 20 millions d'électeurs et électrices, selon les listes électorales établies à la dernière élection générale, en 1993. Nous sommes en rapport avec les partis fédéraux, les députés et les candidats pendant tout le processus électoral. De plus, nous comparaissons fréquemment devant des comités du Parlement et du Sénat pour donner des avis sur la législation et les mécanismes électoraux.

À l'instar des autres organismes fédéraux, nous sommes guidés dans notre travail par les décisions et les politiques du Conseil du Trésor, du Bureau du vérificateur général, du Commissariat aux langues officielles, du Commissariat à la protection de la vie privée et de la Commission des droits de la personne, entre autres.

Élections Canada accomplit de nombreuses tâches entre les élections : nous devons notamment nous tenir prêts en tout temps au déclenchement d'une élection, diviser toutes les circonscriptions électorales en sections de vote et dresser les cartes correspondantes, fournir au public des programmes d'information et d'éducation, assurer la liaison avec nos homologues provinciaux pour explorer des moyens de simplifier les opérations électorales et de réaliser des économies, et conseiller les organismes électoraux de pays en voie de démocratisation. Cette dernière activité est exécutée à la demande du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'Agence canadienne de développement international et de divers organismes internationaux, dans le cadre de projets financés par eux.

Dans l'exercice de nos fonctions, nous cherchons constamment à améliorer les lois régissant notre travail et, à cette fin, nous sommes appelés à prêter assistance au Bureau du Conseil privé, au nom du ministre désigné par la loi, ainsi qu'aux comités de la Chambre des communes et du Sénat. Nous collaborons aussi avec des ministères de tous les paliers de gouvernement et avec divers organismes non gouvernementaux pour garantir aux Canadiens et Canadiennes le plein accès à leur système électoral.

2. Valeurs d'Élections Canada

Les valeurs d'un organisme imprègnent tout ce qu'il fait et influent sur les décisions de ses dirigeants. Les valeurs mentionnées ci-après ont été définies par le personnel d'Élections Canada lorsque le Plan stratégique de l'organisme a été élaboré :

Nous nous engageons à...

- garantir l'intégrité et la transparence dans le processus électoral
- favoriser un système équitable, ouvert et accessible à tout l'électorat du Canada
- faciliter la participation de tous les Canadiens et Canadiennes au processus électoral
- assurer la formation et le perfectionnement de notre personnel, de sorte que nous puissions fournir à notre clientèle le meilleur service possible.

Nous aspirons à...

- offrir à notre clientèle un service professionnel, rentable et de première qualité
- favoriser des relations harmonieuses entre les membres du personnel, ainsi qu'avec le public
- jouer sur la scène mondiale un rôle de premier plan en matière d'innovation et de rendement parmi les organismes électoraux
- réaliser nos objectifs avec efficacité et efficacité.

Nous croyons fermement à...

- l'impartialité et l'indépendance du Bureau
- l'esprit d'équipe et la communication franche dans toute l'organisation
- l'esprit de corps parmi les membres du personnel, dans un milieu de travail imprégné de sens du partage, de l'estime mutuelle et de l'entraide.

Nous encourageons...

- l'innovation, la créativité, l'initiative et l'ouverture chez tous les membres du personnel.

3. Objectifs de l'organisme

Les objectifs d'Élections Canada s'énoncent comme suit :

- permettre aux électeurs et électrices canadiens d'élire les députés à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*;
- veiller à ce que toutes les dispositions de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire* soient respectées et observées;
- assurer le soutien technique, administratif et financier nécessaire aux 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales (dix commissions provinciales et une territoriale), conformément à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*;
- permettre aux électeurs et électrices des Territoires du Nord-Ouest d'élire les députés à leur Assemblée législative conformément à la *Loi électorale* des Territoires du Nord-Ouest.

Le cadre législatif régissant Élections Canada définit avec beaucoup de rigueur la façon dont l'organisme remplit son mandat. Ses éléments sont les suivants :

- ***Loi électorale du Canada*** : Diriger et surveiller d'une façon générale l'administration des élections générales et partielles fédérales, y compris l'enregistrement des partis politiques, et exiger de tout le personnel électoral l'équité, l'impartialité et l'observation de la loi.

Veiller de façon générale à ce que les dispositions de la loi relatives aux dépenses d'élection soient respectées, entre autres en recevant et en vérifiant les rapports, en autorisant les paiements faits à même le Trésor et en conservant les rapports des candidats et des partis, pour consultation par le public.

Mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation du public visant à mieux faire connaître le processus électoral à la population, particulièrement aux personnes et aux groupes de personnes susceptibles d'avoir des difficultés à exercer leurs droits démocratiques.

Veiller à ce que toutes les personnes prenant part au processus électoral se conforment à la loi et, s'il y a lieu, à faire appliquer la loi.

Sensibiliser les directeurs du scrutin aux besoins des personnes ayant une déficience et leur fournir les ressources nécessaires pour garantir à tous les électeurs l'accès au vote.

- ***Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest*** : Administrer, en vertu d'une entente conclue avec le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, les élections des membres de l'Assemblée législative desdits territoires, conformément à la *Loi électorale* des Territoires du Nord-Ouest. (Cette entente a été conclue en vertu de l'article 333 de la *Loi électorale du Canada* et de l'article 208 de la *Loi électorale* des Territoires du Nord-Ouest.)

- **Loi référendaire** : Diriger et surveiller d'une façon générale l'administration des référendums fédéraux et exiger de tout le personnel référendaire l'équité, l'impartialité et l'observation de la loi.

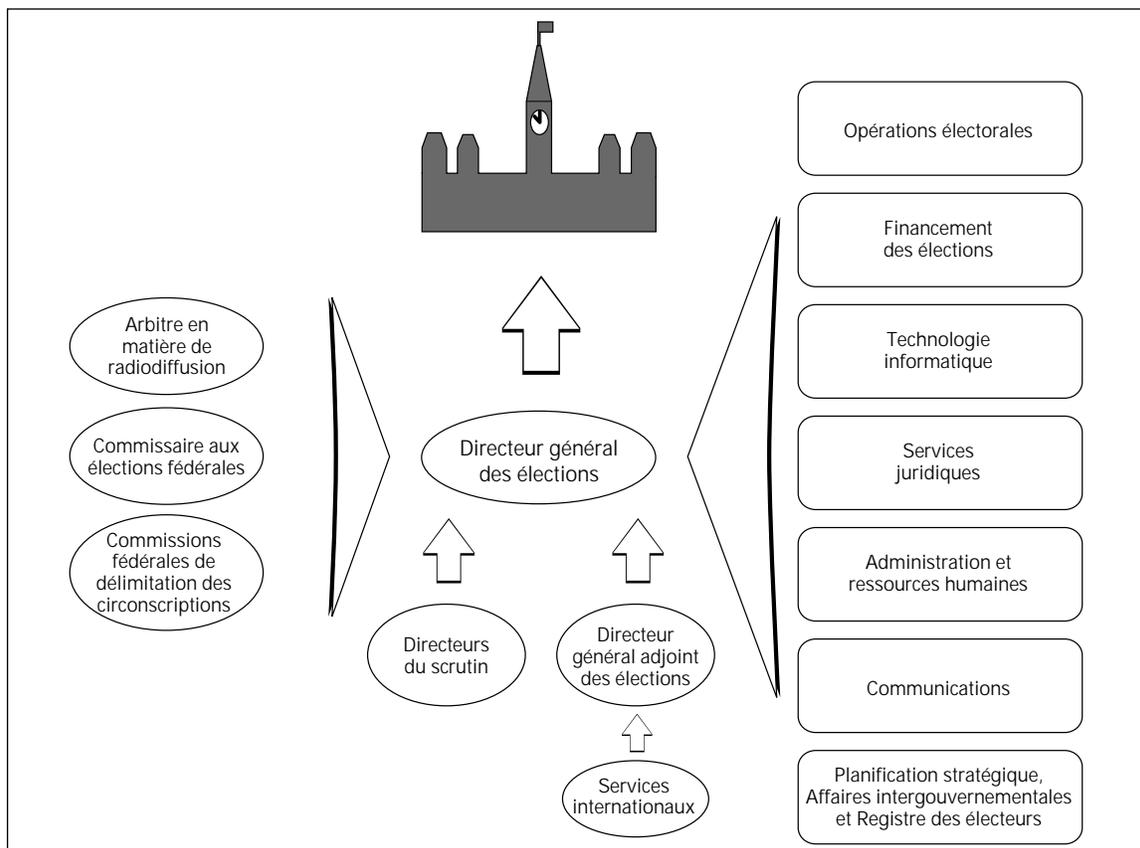
Enregistrer les comités référendaires; veiller de façon générale à ce que les dispositions de la loi relatives aux dépenses référendaires soient respectées, notamment en recevant et en vérifiant les rapports avant de les mettre à la disposition du public, et attribuer le temps d'antenne gratuit aux comités référendaires enregistrés.

- **Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales** : Calculer le nombre de sièges auquel chaque province a droit à la Chambre des communes et fournir aux 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales (créées en vertu de cette loi) les données, cartes et autres documents nécessaires, et leur assurer le soutien financier, administratif et technique indispensable à l'exécution de leurs fonctions.

4. Organisation en vue de l'exécution du programme

Élections Canada se compose normalement d'un groupe d'employés en poste à son administration centrale, à Ottawa. À l'occasion d'un scrutin, l'organisme retient les services de plus de 250 000 personnes réparties dans toutes les circonscriptions du pays.

Le directeur général des élections (DGE), qui dirige l'organisme, est nommé par résolution de la Chambre des communes. Il relève directement du Parlement et est donc totalement indépendant du gouvernement et des partis politiques. Le DGE est secondé dans son travail par le directeur général



adjoint des élections (DGAE), nommé par le gouverneur en conseil. En plus d'assumer les responsabilités qui lui sont conférées par la loi, le DGAE dirige les services internationaux, par lesquels le Canada remplit son engagement de soutenir, sur les plans professionnel et technique, le développement démocratique des pays du monde entier.

Le DGE nomme un commissaire aux élections fédérales qui, sous la surveillance générale du DGE, veille au respect des dispositions de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. Le DGE nomme aussi un arbitre en matière de radiodiffusion, dont il surveille le travail, qui consiste notamment à répartir le temps d'antenne gratuit et payant entre les partis politiques enregistrés, pendant les élections générales, ou entre les comités référendaires, dans le cas d'un référendum, selon une formule fixée dans la législation.

Le DGE supervise aussi le fonctionnement des sept directions d'Élections Canada qui exercent les fonctions administratives que supposent la préparation et le déroulement des scrutins. Le schéma ci-contre montre la structure de l'organisme et les rapports hiérarchiques.

5. Points stratégiques

Notre mandat définit notre sphère d'activité : l'administration du système électoral fédéral du Canada. Notre mission commande l'excellence, le leadership et l'innovation. Nos valeurs sont fondées sur la transparence et l'intégrité, le professionnalisme, l'esprit d'équipe et la communication. Notre milieu exige de nous une efficacité sans cesse accrue, la limitation des dépenses, une attention aux besoins de nos clients et partenaires dans nos consultations, et la prestation de services de haute qualité.

Compte tenu de tous ces facteurs, l'organisme a défini six points stratégiques où il doit obtenir des résultats. À chacun de ces points correspond un grand objectif. Les points stratégiques ne sont pas énumérés par ordre de priorité, car tous revêtent la même importance.

Notre tâche consiste à apporter au sein de notre organisme des modifications constructives qui reflètent nos valeurs et nous permettent de répondre aux besoins et aux attentes de la population canadienne. En obtenant des résultats dans les domaines en question, nous espérons améliorer les services et produits visés par notre mandat.

- **Qualité du service** – Répondre aux attentes de la clientèle au chapitre de l'excellence du service, tout en optimisant l'efficacité, l'efficacité et la souplesse dans l'administration et la conduite des scrutins.
- **Professionnalisme** – Assurer la direction nécessaire pour créer un milieu de travail propice à l'épanouissement professionnel.
- **Soutien parlementaire** – Promouvoir l'intégrité du système électoral en appuyant les parlementaires dans l'examen courant et la mise à jour de la législation électorale et dans l'instauration de programmes touchant au respect de la loi.
- **Information publique** – Assurer auprès du public une plus grande connaissance du processus électoral et de notre rôle dans la conduite de scrutins.

- **Innovation et amélioration** – Susciter au sein de l’organisme un esprit d’ouverture et de réceptivité face au changement et aux pratiques nouvelles afin de mieux assurer la tenue de scrutins.
- **Services internationaux** – Continuer à soutenir le développement démocratique dans le monde par nos services de consultation et d’observation ainsi que nos services techniques.

6. Milieu de fonctionnement

Face à l’évolution observée dans les secteurs technologique, social, économique et politique, Élections Canada doit être souple, sensible aux exigences et aux possibilités du contexte actuel, et prêt à adapter rapidement et harmonieusement ses politiques, programmes et technologies.

Caractère exceptionnel du mandat : Le cycle opérationnel d’Élections Canada est fonction de la période de temps qui s’écoule entre les scrutins fédéraux. Comme il ne s’agit pas d’échéances fixes d’avance, la durée du cycle varie. Cela rend la planification difficile, car l’organisme doit toujours être prêt à conduire un scrutin, qu’il s’agisse d’une élection partielle, d’une élection générale ou d’un référendum.

Même si Élections Canada assure ses services partout au pays, l’organisme n’a pas de permanence dans les régions. Entre les scrutins, il compte un petit groupe d’employés à son siège d’Ottawa; ceux-ci bénéficient, au besoin, de l’aide d’employés, d’experts-conseils et de spécialistes engagés à titre temporaire. Les directeurs du scrutin sont les responsables de l’administration du processus électoral dans chaque circonscription. Ils sont nommés par le gouverneur en conseil et leurs bureaux temporaires ne peuvent être ouverts avant l’émission des brefs. Vu le caractère temporaire du travail, il n’est pas facile pour les directeurs du scrutin de trouver le personnel dont ils ont besoin et de le former à fond.

Les fluctuations de l’effectif constituent un des plus grands défis administratifs de l’organisme. À l’approche d’un scrutin, cependant, l’effectif du siège d’Ottawa peut compter plus de 500 personnes. En outre, Élections Canada recrute alors à l’échelle du pays 250 000 personnes qu’il faut former et superviser et à qui il faut assurer un soutien administratif. Afin de relever le défi, les cadres de l’organisme, qui sont relativement peu nombreux, doivent déployer une grande gamme de talents et de compétences.

Nouveau visage de l’électorat : Élections Canada doit constamment tenir compte du vieillissement de l’électorat, de la diversification de ce dernier sur le plan multiculturel et de sa mobilité accrue.

À cet égard, l’organisme met l’accent sur :

- les programmes d’information destinés aux citoyens et citoyennes dont la langue maternelle n’est ni le français ni l’anglais;
- les nouveaux électeurs et électrices;
- les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- l’adaptation des procédures d’inscription des électeurs, compte tenu des changements démographiques;
- la mise au point de meilleurs outils pour la saisie des données sur les électeurs des secteurs à haute mobilité : résidences d’étudiants, foyers pour retraités ou personnes malades, etc.

Actualité politique : Élections Canada doit constamment suivre l'évolution de la scène politique de manière à pouvoir prévoir aussi longtemps d'avance que possible les situations risquant de déboucher sur la tenue d'un scrutin et d'influer sur son état de préparation.

Recherche d'efficacité : Élections Canada doit assurer des services de haute qualité avec un maximum d'efficacité, tout en répondant aux attentes d'un électorat en évolution. Face à ces exigences, l'organisme doit trouver des moyens novateurs de remplir son mandat. Il compte donc miser sur :

- **L'évolution technologique :** Les nouvelles technologies influent sur la vie quotidienne des Canadiens et Canadiennes, amenant Élections Canada à repenser la façon dont il conduit ses activités. Ainsi, les systèmes de télécommunications de pointe, y compris Internet, modifient nos rapports avec le public et ont déjà contribué à améliorer l'administration des scrutins.
- **Les partenariats :** En créant des partenariats avec ses homologues provinciaux ou d'autres paliers de gouvernement, de même qu'avec d'autres intervenants fédéraux et le secteur privé, Élections Canada trouve de nouveaux moyens de partager le savoir-faire, les technologies et les pratiques.

7. Facteurs déterminants pour l'exercice 1997-1998

Législation : Les modifications apportées aux lois influent énormément sur le travail d'Élections Canada. Les trois projets de loi ci-dessous, adoptés récemment, auront d'importants effets sur nos activités en 1997-1998.

Projet de loi C-63 – concerne un registre permanent des électeurs et un calendrier électoral plus court;
Projet de loi C-243 – concerne les remboursements faits aux partis politiques;
Projet de loi C-347 – concerne les noms des circonscriptions électorales.

Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales : Par suite de l'adoption du décret de représentation de 1996, Élections Canada doit être à même de fonctionner avec 301 circonscriptions lors de la prochaine élection générale. Toutefois, comme le décret n'entrera en vigueur qu'à la prochaine dissolution du Parlement, Élections Canada doit continuer de se tenir prêt à gérer une élection ou un référendum dans les 295 circonscriptions établies en vertu du décret de 1987.

Dernière partie du cycle opérationnel : En novembre 1996, l'organisme entrait dans la quatrième année du cycle opérationnel. La possibilité d'un scrutin étant alors plus grande, l'organisme veillera à maintenir un état de préparation plus poussé au cours de l'exercice 1997-1998.

C. Détails du plan par secteur d'activité

Élections Canada remplit son mandat en vertu de deux autorisations de dépenser : les Crédits administratifs et l'Autorisation législative. Les Crédits administratifs servent surtout à payer les salaires de certains employés embauchés pour une période indéterminée. L'Autorisation législative procure à l'organisme les fonds dont il a besoin pour se préparer aux scrutins, les conduire et mener d'autres activités prévues par la loi.

Essentiellement, donc, l'organisme compte deux secteurs d'activité : l'administration et les scrutins.

Figure 3
Coût net du programme par secteur d'activité ou activité
Budget des dépenses principal 1997-1998

(en milliers de dollars)	Fonctionnement	Paiements législatifs	Dépenses brutes	Moins : recettes à valoir sur le crédit	Total du Budget principal
Secteur d'activité ou activité					
Administration	3 204	0	3 204	0	3 204
Élections/Référendums	0	20 650	20 650	0	20 650
	3 204*	20 650	23 854	0	23 854
Autres recettes et dépenses					
Recettes portées au Trésor					0
Coût estimatif des services fournis par les autres ministères					3 087
Coût net du programme					26 941

*Comprend les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement du directeur général des élections.

Figure 4
Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Prévisions 1999-2000
Secteur d'activité ou activité				
Administration	3 172	3 204	3 211	3 211
Élections/Référendums	20 650	20 650	1 000*	1 000*
Total	23 822	23 854	4 211	4 211

*Un montant de un million de dollars par exercice financier au-delà de 1997-1998 a été inscrit à titre indicatif d'éventuelles dépenses législatives qui pourraient être engagées en vertu de la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire* ou la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. Ces dépenses et les fonds supplémentaires requis pour exécuter les responsabilités législatives de l'organisme seront pris à même l'autorisation législative, s'il y a lieu.

1. Secteurs d'activité

a) Administration

Cela comprend la gestion des opérations du siège d'Élections Canada et des fonctions confiées par la loi au directeur général des élections en dehors d'une période électorale. Figurent sous cette rubrique l'examen et l'étude des mécanismes électoraux et des dispositions législatives touchant les dépenses d'élection, la préparation de rapports réglementaires et statistiques et de manuels d'instructions à l'intention du personnel électoral, des candidats et des partis, et le paiement de toutes les dépenses administratives et statutaires.

b) Scrutins

Le rôle de l'organisme consiste à se préparer en vue des scrutins et à conduire ces derniers conformément aux dispositions de la *Loi électorale du Canada*, de la *Loi référendaire*, de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et de la *Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest*.

2. Activités et résultats attendus

Les activités courantes d'Élections Canada se répartissent entre quatre champs :

- a) Scrutins
- b) Administration générale et soutien parlementaire
- c) Éducation et information du public
- d) Missions internationales

Sous chaque rubrique, on indique ci-après les plans et les attentes quant aux activités courantes et aux projets particuliers que l'organisme entreprendra en 1997-1998.

a) Scrutins

Cette rubrique comprend la conduite des scrutins et les préparatifs, ainsi que les grandes stratégies s'y rapportant.

Conduite des scrutins

Stratégie : Conduire des scrutins d'une manière efficace, rentable et conforme aux besoins de la population.
--

Élections Canada administre les scrutins fédéraux et emploie les nouveaux systèmes et mécanismes mis au point pour que le processus électoral soit encore plus efficace, rentable et conforme aux besoins de la population. Après chaque scrutin, l'organisme présente un rapport détaillé au Parlement et fait enquête sur toute question se rapportant à l'observation de la législation électorale. En outre, il mène des sondages auprès de groupes cibles et fait le bilan post-électoral avec les directeurs du scrutin et le personnel électoral.

Quand un scrutin a lieu, la loi définit les activités administratives et réglementaires. La planification des scrutins est décrite à la rubrique « Préparatifs ».

Résultats attendus

Procurer à la population canadienne :	Effets concrets :
un processus électoral accessible et efficace, qui améliore la participation et garantit la transparence et l'équité.	<ul style="list-style-type: none"> • processus électoral accessible à tous les électeurs et électrices; • sensibilisation des membres de l'électorat, y compris ceux ayant des besoins spéciaux, à leur droit de vote et au processus électoral; • tenue des scrutins selon les exigences de la loi; • test et mise en œuvre des améliorations apportées aux mécanismes électoraux; • programme efficace de contrôle de l'observation des lois; • vérification, dans les délais prescrits, des rapports financiers annuels et des relevés financiers des campagnes; • présentation au Parlement des rapports exigés par la loi; • réduction du coût par électeur; • évaluation de la conduite du scrutin, une fois celui-ci terminé.

Préparatifs

Stratégie : Parvenir à un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins de manière efficace, rentable et conforme aux besoins de la population.

Élections Canada suit un cycle de planification grâce auquel il est toujours prêt à conduire un scrutin. Le cycle fournit un cadre permanent pour la planification, l'organisation, la tenue, la surveillance et l'évaluation des scrutins. Pour parvenir à l'état de préparation voulu et s'y maintenir, l'organisme mène un certain nombre d'activités distinctes et permanentes comprenant la révision :

- des formulaires, guides et manuels d'instructions utilisés pour gérer le processus électoral;
- des documents utilisés pour former les directeurs du scrutin et leur personnel, et pour les partis politiques, les candidats, les comités référendaires ainsi que leurs agents et vérificateurs;
- de la base de données utilisée pour la géographie électorale;
- des systèmes et des bases de données automatisés pour la conduite des scrutins;
- des programmes et des documents d'information destinés aux électeurs.

Pour se préparer au prochain scrutin, Élections Canada :

- continuera de gérer le système ÉCAPLÉ (Élections Canada : Automatisation de la production des listes électorales) d'inscription des électeurs et de mettre à jour la base de données s'y rapportant;
- continuera d'offrir des cours de recyclage aux directeurs et directrices du scrutin reconduits dans leurs fonctions;
- continuera de fournir une formation complète aux directeurs et directrices du scrutin nouvellement nommés;
- continuera de perfectionner les systèmes de soutien utilisés pour la conduite des scrutins, et concevra et mettra en œuvre d'autres systèmes, au besoin;
- amorcera la prochaine étape du projet visant la création d'un registre des électeurs.

Résultats attendus

Procurer à la population canadienne :	Effets concrets :
un processus électoral accessible et efficace, qui améliore la participation et garantit la transparence et l'équité.	<ul style="list-style-type: none"> • les systèmes de soutien de la gestion sont dans un bon état de préparation; • les formulaires, manuels et documents de formation sont prêts à servir; • les systèmes et les bases de données sont prêts à servir; • les programmes d'information sont prêts à être utilisés; • les directeurs du scrutin sont formés et prêts à entrer en fonction; • l'organisme conduit les scrutins, comme la loi l'exige, dès qu'ils sont déclenchés.

Amélioration du processus électoral

Stratégie : Accroître la rentabilité des mécanismes électoraux et les adapter davantage aux besoins des participants.

Registre des électeurs : La création du registre des électeurs comptera parmi les grands projets de l'exercice 1997-1998. Le registre a pour origine l'adoption récente du projet de loi C-63.

Il s'agit d'une base de données sur les personnes ayant le droit de vote. Elle fournit le nom, l'adresse, le sexe et la date de naissance de chaque électeur ou électrice, et sera mise à jour entre les scrutins en utilisant des sources de données fédérales et provinciales existantes.

Le registre servira à dresser la liste électorale préliminaire au moment des élections générales, des référendums ou d'une élection partielle, et permettra d'éliminer le recensement porte-à-porte. Il sera aussi possible d'en partager le contenu avec tout organisme chargé, en vertu d'une loi provinciale, de dresser une liste électorale, soit les administrations provinciales, territoriales et municipales, et les conseils scolaires.

La phase de mise en œuvre du registre sera complétée au cours de l'exercice 1997-1998, et tous les éléments de données seront alors opérationnels. L'étape de développement des systèmes de cette phase de mise en œuvre devrait être franchie à l'automne de 1997. Tous les renseignements fournis par les électeurs ou les fournisseurs de données avant le parachèvement des systèmes seront entrés au fur et à mesure. Comme le projet de loi a été adopté à une date récente, soit le 18 décembre 1996, le présent document ne traite pas des ressources requises pour cette initiative.

Résultats attendus

Procurer à la population canadienne :	Effets concrets :
un mécanisme d'inscription plus économique et des listes électorales de meilleure qualité.	<ul style="list-style-type: none"> • réduction du coût de l'inscription; • des listes électorales définitives plus précises.

Autres projets : Mis à part la création du registre, Élections Canada entreprendra plusieurs projets pour améliorer la rentabilité d'autres mécanismes électoraux. Mentionnons les suivants :

- refondre le système servant à traiter les rapports financiers émanant des candidats, des partis politiques et des comités référendaires, et mettre au point un processus automatisé de transmission électronique de ces rapports;
- poursuivre l'automatisation des systèmes internes dans les bureaux des directeurs du scrutin et l'intégration de ces systèmes avec les fonctions du siège d'Ottawa.

Résultats attendus

Procurer à la population canadienne :	Effets concrets :
un processus électoral plus efficace, grâce à des améliorations d'ordre administratif.	<ul style="list-style-type: none"> • réduction de la paperasse dans les bureaux des directeurs du scrutin; • amélioration de la circulation des informations entre les bureaux des directeurs du scrutin et le siège d'Élections Canada; • simplification de la transmission et du dépôt des rapports financiers des partis et des candidats, ainsi que des comités référendaires; • réduction des délais de traitement des opérations; • amélioration de l'observation des exigences de la loi; • amélioration de la qualité des données; • données plus à jour pour la publication de documents tels que les résultats d'une élection ou d'un référendum, les informations financières sur les campagnes et les rapports exigés par la loi.

Possibilités d'alliances

Stratégie : Envisager de conclure des alliances qui permettront à Élections Canada de profiter au maximum de son savoir-faire et de ses capacités uniques et de ceux d'autres organismes.

Élections Canada explorera les possibilités de :

- conclure des ententes sur le partage d'éléments des bases communes de données cartographiques et d'adresses avec des organismes fédéraux et provinciaux, électoraux ou non;
- établir des alliances stratégiques avec d'autres organismes pour réaliser des projets conjoints de développement et des investissements communs pour l'amélioration de l'administration électorale.

Résultats attendus

Procurer à la population canadienne :	Effets concrets :
des alliances intergouvernementales favorisant le partage du savoir-faire et des capacités en matière électorale.	<ul style="list-style-type: none">• conclusion d'ententes avec d'autres organismes, électoraux ou non-électoraux;• réduction du coût de l'administration électorale.

b) Administration générale et soutien parlementaire

Administration générale

Stratégie : Assurer un soutien administratif efficace et efficient à Élections Canada.

Comme tant d'autres organismes du secteur public, Élections Canada doit fournir des services plus nombreux et meilleurs qu'avant avec des ressources réduites. L'organisme relève ce défi en :

- misant sur les outils de la technologie de l'information pour accroître l'efficacité de ses opérations internes;
- utilisant un mécanisme intégré de planification pour s'assurer qu'il accorde la priorité aux projets qui sont essentiels à la réalisation de ses objectifs et qui lui incombent aux termes de la loi;
- élaborant et mettant en œuvre des programmes de formation qui assurent au personnel les compétences exigées par un organisme en pleine évolution.

Élections Canada examinera aussi les occasions qui se présenteront de renouveler et d'intégrer ses systèmes administratifs.

Résultats attendus

Assurer la population canadienne :	Effets concrets :
d'un soutien administratif efficace et efficient au sein d'Élections Canada.	<ul style="list-style-type: none">• amélioration de l'efficacité et de l'efficience administratives;• perfectionnement professionnel;• mise en œuvre d'un processus amélioré de planification intégrée.

Soutien parlementaire

Stratégie : Fournir un savoir-faire et des analyses techniques pour promouvoir et soutenir la révision continue de la législation électorale.

Élections Canada continue de participer activement à la réforme des lois et des mécanismes électoraux. L'organisme fournit aux législateurs des analyses, des conseils et de l'aide pour harmoniser la législation électorale et son administration avec les réalités du Canada d'aujourd'hui.

Activités nécessaires :

- soutenir les efforts que le Parlement déploie pour examiner et réviser la législation électorale issus des recommandations énoncées dans l'annexe du rapport officiel du DGE sur la 35^e élection générale;
- adapter et imprimer le Règlement référendaire en tenant compte des modifications apportées à la *Loi électorale du Canada* relativement à la création du registre des électeurs.

Résultats attendus

Fournir aux parlementaires :	Effets concrets :
un savoir-faire technique en matière électorale.	<ul style="list-style-type: none">• documents, exposés et conseils de haute qualité fournis à point nommé.

Structure de contrôle pour les cadres

Stratégie : Adopter des mécanismes permanents de contrôle et d'évaluation pour :

- évaluer la qualité, la portée et la rentabilité des services fournis par l'organisme;
- déterminer dans quelle mesure les mécanismes et procédures de l'organisme sont efficaces et respectés, et de quelle façon les ressources sont gérées et utilisées;
- fournir aux cadres à point nommé des informations qui les aident à prendre des décisions éclairées.

Élections Canada achèvera la mise en œuvre de systèmes révisés d'information gestionnelle. Ces systèmes font appel à des logiciels fournissant les données et les analyses requises pour mieux administrer les scrutins et les opérations quotidiennes de l'organisme. Élections Canada exécutera aussi la deuxième étape de son programme quinquennal de vérification afin d'évaluer ses mécanismes administratifs et ses activités électorales.

L'organisme renforcera les cadres d'évaluation du rendement et d'établissement des coûts, dans le contexte de mesure de ses résultats.

Résultats attendus

Garantir à la population canadienne :	Effets concrets :
que la structure de contrôle pour les cadres de l'organisme est en place et fonctionne bien.	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration des rapports présentés à la direction aux fins de la prise de décision; • exécution des vérifications et des examens conformément au plan et mise en œuvre des mesures appropriées pour y donner suite; • mesure des résultats de l'organisme et présentation de rapports à cet égard.

Meilleure compréhension de la législation électorale

Stratégie : Par la diffusion d'une information de haute qualité, à l'intérieur et à l'extérieur d'Élections Canada, accroître la compréhension de la législation électorale pour améliorer l'observation de cette dernière.

Afin d'accroître la compréhension de la législation électorale et d'améliorer ainsi l'observation de cette dernière, par la diffusion d'une information de haute qualité à ses clients et à son personnel, Élections Canada :

- rédigera des bulletins d'interprétation sur les dispositions de la *Loi électorale du Canada* et les diffusera auprès de son personnel, des directeurs du scrutin, des candidats et des partis politiques;
- tiendra une banque des précédents électoraux;
- fournira des services de bibliothèque et de recherche;
- donnera des séances d'information aux partis politiques et aux candidats.

Résultats attendus

Fournir à la population canadienne :	Effets concrets :
des interprétations et des renseignements clairs et concis sur la législation électorale.	<ul style="list-style-type: none">• meilleure compréhension de la législation;• réduction du nombre d'erreurs dans les rapports financiers;• réduction du nombre d'infractions;• réduction des coûts et accroissement de l'efficacité;• réduction du nombre de poursuites.

c) Éducation et information du public

Programme général

Stratégie : Mettre en œuvre des programmes qui éduquent et renseignent les Canadiens et Canadiennes sur leur processus électoral et sur leur patrimoine démocratique.

Pendant et entre les scrutins, Élections Canada exécute des programmes pour éduquer et renseigner les Canadiens et Canadiennes sur leur processus électoral et sur leur patrimoine démocratique. Au cours des dernières années, l'organisme a mené des projets d'information à l'intention de groupes de personnes susceptibles d'avoir de la difficulté à exercer leur droit de vote et qui ont des besoins spéciaux : les personnes ayant une déficience, les nouveaux citoyens, les membres de minorités ethniques, les Autochtones, les jeunes, les électeurs qui votent pour la première fois, ceux qui résident temporairement en dehors du Canada, et les autres électeurs qui votent par bulletin spécial.

Élections Canada utilise les outils modernes de l'écrit et de l'électronique et envisage de recourir davantage à Internet et aux CD-ROM comme moyens interactifs d'atteindre le public au Canada et partout dans le monde.

Résultats attendus

Amener la population canadienne à :	Effets concrets :
bien comprendre le processus électoral.	<ul style="list-style-type: none">• sensibilisation et connaissances accrues du public.

Plan de communications intégré

Stratégie : Mettre en œuvre un plan de communications intégré à l'échelle d'Élections Canada pour offrir à l'électorat des programmes d'information et de sensibilisation adaptés à ses besoins, en utilisant les nouvelles technologies au Centre de renseignements, en se dotant de médias interactifs et en recourant aux innovations de l'édition.

Élections Canada lancera divers projets pour mettre en œuvre son plan de communications intégré nouvellement adopté :

- appliquer des programmes d'information et de sensibilisation adaptés aux besoins de l'électorat afin d'accroître, au sein des groupes ayant des besoins spéciaux (les jeunes, les Autochtones, les néo-Canadiens et les personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou étant peu alphabétisées), la compréhension du droit de vote et de la façon d'exercer ce droit;
- utiliser des techniques de pointe pour moderniser le Centre de renseignements de l'organisme;
- produire un CD-ROM sur le processus électoral;
- produire une version électronique de la trousse de simulation d'une élection intitulée « Le Canada aux urnes »;
- améliorer le site web grâce à un nouveau design et à l'offre de services d'information additionnels.

L'organisme poursuivra aussi les projets qui améliorent chez le public la connaissance du système électoral et du patrimoine démocratique du Canada. L'exposition populaire *Au service de la démocratie – Les coulisses des élections* sera présentée dans tout le Canada. L'organisme poursuivra aussi son travail d'éducation auprès de la jeunesse canadienne en participant au Salon International Pepsi Jeunesse, à Montréal, et au Forum annuel de la jeunesse à Ottawa.

Résultats attendus

Fournir à la population canadienne :	Effets concrets :
un accès et une sensibilisation accrus au processus électoral.	<ul style="list-style-type: none"> • mise en œuvre de programmes améliorés d'information et d'éducation de l'électorat adaptés aux besoins de ce dernier; • publication de documents et diffusion d'informations par des moyens électroniques; • amélioration de la sensibilisation et des connaissances du public sur l'organisme et le processus électoral; • utilisation de nouveaux outils de communication interactifs.

Image de marque

Stratégie : Améliorer et projeter l'image de marque de l'organisme, et trouver de nouvelles façons de renforcer chez le public les connaissances qu'il possède sur l'organisme.

Élections Canada :

- utilisera Internet et d'autres moyens interactifs pour diffuser ses publications et communiquer avec la population.

Résultats attendus

Procurer à la population canadienne :	Effets concrets :
l'accès, via Internet, au processus électoral et aux publications d'Élections Canada, et donner aux Canadiens et Canadiennes qui vivent à l'étranger la possibilité de s'inscrire par Internet auprès d'Élections Canada.	<ul style="list-style-type: none">• utilisation accrue d'Internet comme outil de communication;• bon niveau de satisfaction vis-à-vis de l'information.• conception d'un prototype de kiosque interactif.

d) Missions internationales

Activités générales

Stratégie : Aider les démocraties naissantes du monde à se doter de l'infrastructure nécessaire pour organiser des scrutins démocratiques.

Ardent défenseur de la démocratie et des élections démocratiques dans le monde, le Canada a participé à la création de toute une gamme de programmes multilatéraux afin d'aider les démocraties naissantes à se doter de l'infrastructure nécessaire pour tenir des élections démocratiques. Élections Canada encourage ces initiatives en fournissant un soutien technique et professionnel à d'autres pays par le biais de missions internationales et en accueillant régulièrement des délégations étrangères venues ici se renseigner sur notre système électoral. Les activités internationales sont menées en réponse à des demandes formulées par Affaires étrangères et Commerce international Canada et par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ces organismes lui fournissent aussi des fonds.

Résultats attendus

Faire participer le Canada davantage :	Effets concrets :
à l'épanouissement de la démocratie partout dans le monde.	<ul style="list-style-type: none">• accroissement du nombre de missions.

Soutien au développement de la démocratie

Stratégie : Soutenir les processus électoraux démocratiques partout dans le monde.

Au cours de la prochaine année, l'organisme :

- poursuivra un projet amorcé à la fin de 1995, qui vise à accroître les compétences de la Commission électorale russe à trois égards : production des listes électorales; cartographie électorale et cadre législatif;
- mènera des activités avec l'Institut électoral fédéral du Mexique pour l'aider à renforcer les systèmes électoraux et les institutions démocratiques de ce pays.

Résultats attendus

Amener la population canadienne à :	Effets concrets :
soutenir davantage la démocratie dans toutes les parties du monde.	<ul style="list-style-type: none">• formation et soutien technique fournis au personnel électoral russe;• activités menées conjointement avec le Mexique.

Partie III

Rapport de rendement pour 1995-1996

A. Aperçu des réalisations d'Élections Canada

Quand les Canadiens entrent dans les isoloirs pour marquer leur bulletin de vote, ils ne sont sans doute pas conscients de l'énorme travail requis pour rendre possible l'exercice de leur droit. Et c'est tout à fait normal. Élections Canada consacre l'essentiel de son temps et de son énergie à s'assurer que le processus électoral canadien fonctionne sans heurt et avec une telle aisance apparente que la population peut le tenir pour acquis.

Scrutins : Au cours de l'exercice 1995-1996, l'organisme a eu de nombreuses occasions de mesurer son rendement et de mettre de nouveaux mécanismes et procédés à l'essai dans des conditions réelles. Il a en effet tenu des élections partielles dans six circonscriptions fédérales et conduit une élection générale dans les Territoires du Nord-Ouest. Parallèlement, Élections Canada s'est préparé à administrer le prochain scrutin général fédéral, en s'assurant que les tonnes de fournitures nécessaires étaient prêtes pour l'expédition, que les systèmes de soutien des cadres et les systèmes financiers étaient au point, que les bureaux de scrutin étaient désignés, et que le personnel électoral recevait toute la formation voulue.

Limites des circonscriptions : L'organisme a par ailleurs fourni un appui vital aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales en les aidant dans le redécoupage de la carte électorale du pays. Élections Canada a ainsi eu l'occasion de mettre en œuvre son système perfectionné de cartographie électorale, qui a produit des cartes numérisées et des descriptions détaillées de chaque circonscription fédérale.

Cartographie : La cartographie électorale compte parmi les grandes priorités d'Élections Canada depuis trois ans, et la base de données du Système d'information géographique (SIG) qui en a résulté constitue maintenant une importante ressource canadienne. Tirer d'autres avantages du SIG représente une nouvelle priorité, et des projets conçus pour profiter au maximum de cette ressource font partie du plan de l'organisme.

Les progrès accomplis en cartographie électorale annoncent un accroissement de l'efficacité dans l'administration des élections. Rapidement et avec un effort minimal, on pourra produire des listes électorales à jour et toute une gamme de cartes et autres documents qui rendront plus efficaces la planification et la conduite des scrutins. Élections Canada peut aussi partager des listes électorales avec d'autres administrations.

Figure 5
Dépenses prévues et dépenses réelles de l'organisme

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 1993-1994	Dépenses réelles 1994-1995	Budget principal 1995-1996	Dépenses réelles 1995-1996
Secteur d'activité ou activité				
Administration	3 228	3 175	3 184	3 129
Élections/Référendums	153 387	32 683	19 500	22 732
Total	156 615	35 858	22 684	25 861

Autres réalisations : L'organisme a pris plusieurs mesures pour améliorer ses opérations internes et le service à la population :

- mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et le professionnalisme du personnel;
- processus de planification qui axe les efforts du personnel sur la réalisation des objectifs essentiels à l'accomplissement de la mission;
- première étape de la création d'une banque de données sur la jurisprudence électorale;
- adoption d'un nouveau plan de communications intégré;
- amélioration de l'accès à Élections Canada via Internet.

Travail planifié mais non achevé : À cause des activités de préparation, et aussi de l'élection générale tenue dans les Territoires du Nord-Ouest et des élections partielles de mars 1996, certaines activités prévues pour 1995-1996 ont été reportées au début de 1996-1997. Elles concernaient surtout l'amorce de projets de développement de systèmes.

Évaluation du rendement

Au cours de l'exercice écoulé, Élections Canada a commencé à implanter un cadre de mesure des résultats, en tenant compte des conditions particulières de fonctionnement de l'organisme. Les scrutins déterminent son véritable cycle opérationnel, qui peut durer jusqu'à cinq ans. Conduire les scrutins, telle est la raison d'être de l'organisme, et le véritable critère d'évaluation de l'efficacité de ce dernier est la qualité de cette conduite. Après chaque scrutin, Élections Canada fait rapport au Parlement et décrit les conséquences des mesures qu'il a prises pour accroître l'efficacité, l'accessibilité et la rentabilité du processus électoral, et pour en maintenir l'équité et la transparence.

Sur le plan concret, Élections Canada mène ses propres enquêtes et en fait faire auprès de l'électorat par des organismes extérieurs. De plus, il dresse des bilans avec les directeurs et directrices du scrutin et avec son personnel pour évaluer la conduite d'un scrutin et cerner les points à améliorer.

Élections Canada prépare une enquête sur les opinions, attitudes et comportements des électeurs au cours de la prochaine élection générale. L'étude portera sur diverses questions, notamment : comment les électeurs obtiennent-ils des informations sur le processus électoral, pourquoi des personnes votent-elles et d'autres non, quels genres de renseignements les électeurs trouvent-ils persuasifs et crédibles, et les Canadiens estiment-ils que leur processus électoral est équitable? L'organisme compte profiter de l'étude pour se renseigner sur d'autres aspects, tels que les attitudes du public face à

l'incidence de la technologie sur les mécanismes électoraux. L'étude fournira à Élections Canada de précieuses données pour évaluer son rendement et décider des mesures à prendre dans l'avenir. Il s'agit d'une initiative conjointe menée avec un groupe de politologues, ce qui en favorisera la rentabilité.

Entre les scrutins, Élections Canada rend des comptes chaque année au Parlement en décrivant les projets entrepris et envisagés, ainsi que les fonds dépensés et budgétés selon le cycle financier fédéral. L'organisme reconnaît et approuve la volonté des parlementaires de recevoir chaque année des renseignements leur permettant de voir dans quelle mesure les ministères et organismes fédéraux font bien leur travail. À cet égard, Élections Canada s'efforce d'intégrer des paramètres de mesure du rendement à ses modes de fonctionnement, de manière à pouvoir évaluer les résultats réels par rapport aux objectifs stratégiques et aux buts des divers projets entrepris. De cette façon, tant l'organisme que les parlementaires seront à même d'évaluer le rendement.

Élections Canada publie une variété de rapports détaillés. On trouvera en annexe une liste de publications à caractère financier, statistique et descriptif portant sur les activités statutaires et les réalisations de l'organisme.

Pour les années antérieures à 1995-1996, la performance d'Élections Canada est traitée dans les plans de dépenses soumis précédemment au Parlement, ainsi que dans divers rapports statutaires et d'autres publications.

B. Rapport de rendement par secteur d'activité ou activité pour 1995-1996

La description des résultats attendus dans chaque secteur d'activité que l'on retrouve dans le présent document constitue une première pour l'organisme. Il convient de préciser que ces résultats attendus ont été définis parallèlement à la rédaction de ce rapport, en raison du délai imposé en la matière par le Système révisé de gestion des dépenses. C'est à bien des égards un projet qui est en pleine évolution, et les rapports sur l'évaluation du rendement s'affineront en même temps que le processus lui-même.

1. Scrutins

a) Conduite des scrutins

Résultats attendus

- le processus électoral est rendu accessible à tous les électeurs et électrices;
- tous les membres de l'électorat, y compris ceux ayant des besoins spéciaux, sont sensibilisés à leur droit de vote et au processus électoral;
- les scrutins sont conduits conformément à la loi;
- les améliorations aux mécanismes électoraux sont mises à l'essai et appliquées;
- un programme efficace de contrôle de l'application de la loi est adopté;
- les rapports financiers sont vérifiés rapidement, et les détails sur les finances des campagnes sont divulgués au public;
- les rapports exigés par la loi sont présentés au Parlement;
- le coût du processus électoral par électeur est réduit;
- les scrutins font l'objet de bilans.

En 1995-1996, Élections Canada a conduit des élections partielles dans six circonscriptions fédérales, ainsi qu'une élection partielle et une élection générale dans les Territoires du Nord-Ouest. L'organisme a alors pu évaluer son état de préparation et mettre à l'essai de nouveaux systèmes et procédés. Dans la même année, Élections Canada a achevé les activités relatives à l'élection générale de 1993 et aux partielles de février 1995.

Élections partielles de mars 1996

Le 7 février 1996, le premier ministre a annoncé que des élections partielles se tiendraient le 25 mars pour combler les sièges de six circonscriptions fédérales : Humber–Sainte-Barbe–Baie Verte (T.-N.), Labrador (T.-N.), Lac-Saint-Jean (Québec), Papineau–Saint-Michel (Québec), Saint-Laurent–Cartierville (Québec) et Etobicoke-Nord (Ontario). Dans les deux circonscriptions de Terre-Neuve, une élection générale provinciale était déjà en cours, ce qui a compliqué le recrutement du personnel électoral : la majorité des personnes dont les partis auraient pu proposer l'embauche étaient déjà prises.

L'organisation des six élections partielles du 25 mars 1996 a obligé Élections Canada à passer par les mêmes étapes que pour une élection générale, l'ordre de grandeur constituant la seule différence. En particulier, Élections Canada a dû :

- revoir et mettre à jour les outils d'information du public;
- informer les directeurs du scrutin sur les procédures nouvelles ou révisées;
- lancer l'exploitation des programmes informatiques et des mécanismes financiers et administratifs liés aux scrutins;
- préparer et distribuer des guides, des formulaires et des documents de formation pour le personnel électoral;
- répondre aux demandes de renseignements du public;
- adapter les Règles électorales spéciales aux fins des élections partielles;
- modifier le Tarif des honoraires;
- verser des paiements à environ 6 000 fonctionnaires électoraux et fournisseurs;
- afficher les résultats sur Internet le soir du scrutin.

Figure 6
Coût estimatif des élections partielles fédérales de mars 1996

Circonscription	Coût total (dollars)	Coût par électeur (dollars)
Humber–Sainte-Barbe–Baie Verte (TN)	357 198	6,45
Labrador (TN)	228 726	12,08
Papineau–Saint-Michel (QC)	315 312	6,30
Saint-Laurent–Cartierville (QC)	358 912	6,01
Lac-Saint-Jean (QC)	340 981	6,86
Etobicoke-Nord (ON)	357 339	5,86
Coût des circonscriptions	1 958 468	6,64
Bureau chef d'Ottawa	691 788 ¹	
Coût estimatif total	2 650 256	

¹Incluant des dépenses additionnelles de 130 971 \$ prévues pour l'exercice 1996-1997.

De nombreux facteurs influent sur le coût des scrutins, qu'il s'agisse d'élections générales, d'élections partielles ou de référendums, et sur les coûts connexes pour chaque circonscription. Parmi ces facteurs, il convient de signaler le nombre de circonscriptions visées et les caractéristiques de chacune, notamment l'emplacement géographique, la densité de la population, la taille, s'il s'agit d'une circonscription urbaine ou rurale, les différents mécanismes, systèmes et méthodes utilisés d'un scrutin à l'autre (ex. recensement porte-à-porte ou révision améliorée), la durée du calendrier électoral, la rémunération et les allocations établies par le Tarif des honoraires, et le nombre de candidats et de partis politiques admissibles au remboursement de leurs dépenses électorales.

Ces élections partielles ont fourni à Élections Canada l'occasion de mettre à l'essai son processus de recensement fondé sur les adresses, en utilisant sa base de données interne.

Les recenseurs ont reçu des fiches de recensement pour leurs sections de vote. Chaque fiche contenait des renseignements préimprimés tirés de la liste électorale définitive de 1993, où les électeurs étaient désignés par leur nom et leur adresse. Chaque recenseur avait en outre une réserve de fiches de recensement en blanc pour recueillir et inscrire des renseignements ne figurant pas déjà sur les fiches (par exemple, de nouvelles adresses et le nom de nouveaux occupants ayant droit de vote).

Cette façon de faire a permis de réduire le travail de collecte de données des recenseurs. Au lieu d'écrire tous les renseignements à chaque adresse, ils n'avaient qu'à ajouter le nom des électeurs admissibles et à apporter les modifications nécessaires aux renseignements sur l'adresse.

Lorsque le personnel d'Élections Canada a évalué la procédure par la suite, il a constaté qu'elle était dans l'ensemble plus efficace que les méthodes traditionnelles.

Le vote par la poste, instauré à l'élection générale de 1993, a été adapté aux fins des élections partielles, ce qui a permis aux Canadiens et Canadiennes à l'étranger d'exercer leur droit de vote. Une trousse de vote a été expédiée automatiquement aux électeurs ayant le droit de vote aux partielles et dont les noms figuraient parmi les quelque 14 000 inscrits au registre international des électeurs. D'autres ont été invités à se procurer une demande d'inscription et à la renvoyer au pays par courrier ou par télécopieur. Comme il est essentiel que les électeurs voulant se prévaloir des Règles électorales spéciales se manifestent sans tarder, Élections Canada avait fait parvenir la documentation appropriée aux postes consulaires et aux missions canadiennes à l'étranger dès l'annonce des élections.

On a aussi pris des dispositions pour que les militaires, les électeurs hospitalisés et les électeurs incarcérés ayant le droit de vote puissent voter.

- Après l'émission des brefs, les militaires admissibles à voter ont reçu par la poste une trousse contenant un bulletin de vote spécial.
- Les directeurs du scrutin ont pris des mesures spéciales pour s'assurer que les malades hospitalisés pendant la période électorale dans des établissements de soins de courte durée aient la possibilité de voter.
- Élections Canada a modifié les procédures afin que les électeurs incarcérés puissent s'inscrire et voter par la poste.

Par suite d'un jugement sur le droit de vote des personnes incarcérées, le nombre des électeurs incarcérés qui avaient le droit de vote a augmenté aux partielles de mars. Depuis l'adoption du projet de loi C-114 en 1993, ce droit était réservé uniquement aux personnes qui purgeaient une peine d'emprisonnement de deux ans moins un jour. En décembre 1995, le juge Howard Wetston de la Cour fédérale du Canada a décidé que cette restriction violait la *Charte canadienne des droits et libertés*. Élections Canada a donc révisé les guides et formulaires d'inscription destinés aux électeurs incarcérés, de manière à en retirer toute mention de la durée de la sentence.

Élection dans les Territoires du Nord-Ouest

Figure 7

Coût estimatif de l'élection de la treizième Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest en 1995

	Coût total (dollars)	Coût par électeur (dollars)
Coût des circonscriptions	429 177	12,63
Coût du siège d'Élections T.N.-O.	433 213	12,75
Sous-total	862 390	25,38
Coût d'Élections Canada ¹	204 661	
Coût estimatif total	1 067 051	

¹Incluant des dépenses additionnelles de 30 436 \$ prévues pour l'exercice 1996-1997.

Le 8 mai 1995, une élection partielle a eu lieu dans la circonscription d'Aivilik. Elle s'est déroulée sans incident. Le greffier de l'Assemblée législative s'est chargé de la direction et de la supervision générales du scrutin. Le coordonnateur des opérations d'Élections T.N.-O. s'est occupé de l'administration quotidienne, en collaboration étroite avec Élections Canada.

Élections Canada a la responsabilité d'administrer les élections dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'en 1999, année où les Territoires seront scindés pour créer le Nunavut et le territoire de l'Ouest. L'organisme a rempli son rôle en assurant des services d'aide et de surveillance à l'occasion de l'élection générale du 16 octobre 1995 : formation du personnel électoral, fournitures, examen du Tarif des honoraires et recommandation sur la modification de ce dernier en fonction des changements apportés à la *Loi électorale* des Territoires du Nord-Ouest, et soutien logistique. Élections Canada a aussi publié à ce sujet deux rapports en anglais, en inuktitut et en français. L'un contient les résultats officiels du scrutin et l'autre, la description du déroulement des élections. David Hamilton, greffier de l'Assemblée législative, a décrit le second rapport comme le meilleur jamais présenté à l'Assemblée législative, tant pour le fond que pour la forme.

Un accroissement de la participation des électeurs comme des candidats a caractérisé cette élection.

Pour favoriser l'efficacité et la rapidité du scrutin, le directeur général des élections (DGE) a délégué des pouvoirs précis au greffier de l'Assemblée législative des Territoires et directeur général des référendums. Cette expérience a très bien réussi. D'ailleurs, le professionnalisme dont

a fait preuve le personnel électoral des Territoires à l'occasion des deux élections générales et des deux élections partielles tenues au cours des cinq dernières années a incité le DGE à recommander qu'Élections Canada cesse de superviser les élections dans les Territoires du Nord-Ouest et qu'un directeur général des élections y soit nommé.

Les élections dans les T.N.-O. en bref	
Nombre de circonscriptions	24
Nombre de sections de vote	123
Nombre d'électeurs sur les listes	32 577
Participation électorale	75,43 %
Nombre de bulletins	24 568
Nombre de bulletins gâtés	133

Ces élections ont été l'occasion d'une première en matière de scrutins fédéraux, soit la publication des résultats sur Internet, outil de communication fort utile pour relier entre eux les habitants peu nombreux de ce vaste territoire. Le projet pilote présentait les résultats en anglais et en français, et par circonscription. On pouvait aussi faire des observations et poser des questions auxquelles Élections Canada répondait par la suite.

Fin des travaux liés à l'élection générale de 1993 et aux élections partielles de février 1995

En 1995-1996, l'organisme a parachevé les derniers travaux ayant trait à la 35^e élection générale fédérale. On a notamment publié le document intitulé *Contributions et dépenses des partis politiques enregistrés et des candidats*, qui contient des données sur les contributions reçues et les dépenses d'élection effectuées par les partis enregistrés et par les candidats, ainsi que des sommaires des rapports des partis enregistrés, pour les exercices financiers de 1989 à 1993.

Le commissaire aux élections fédérales a poursuivi ses enquêtes sur des plaintes concernant l'application de la loi pendant cette élection : irrégularités publicitaires, financement électoral, défaut de la part d'employeurs de donner à leurs employés assez de temps pour aller voter, et utilisation frauduleuse de bulletins de vote. À la fin de 1995-1996, 4 des 1 070 plaintes reçues n'avaient pas encore été réglées, et 28 avaient donné lieu à des poursuites judiciaires. Ce petit nombre de poursuites montre bien l'importance primordiale que le commissaire accorde à l'approche incitative. Il n'intente une poursuite que si les chances d'obtenir une condamnation, d'après la preuve recueillie, sont bonnes et que la démarche est dans l'intérêt public.

Relativement aux élections partielles de février 1995, les activités suivantes ont été achevées pendant l'exercice 1995-1996 :

- vérification des rapports présentés par les candidats sur leurs dépenses d'élection;
- publication du document intitulé *Les élections partielles de février 1995 : Une nouvelle étape*;
- publication du rapport intitulé *Résultats officiels du scrutin et contributions et dépenses des candidats*;
- enquêtes concernant l'application de la loi.

Innovations

Élections Canada cherche constamment des façons de réduire davantage le coût de la conduite des scrutins. Les consultations d'envergure limitée, telles les élections partielles et l'élection aux T.N.-O., lui permettent de faire l'essai de nouvelles procédures et technologies et de voir si elles pourraient servir au moment d'un scrutin national.

- **Mai 1995** : On a adapté le système ÉCAPLÉ pour s'en servir pendant le recensement du printemps dans les T.N.-O., et on l'a utilisé pour dresser les listes électorales informatisées.
- **Octobre 1995** : Lors de l'élection générale dans les T.N.-O., Élections Canada a utilisé Internet pour la première fois pour informer les électeurs et pour diffuser les résultats du scrutin.
- **Mars 1996** : Première utilisation du recensement fondé sur les adresses.
- **Mars 1996** : Élections Canada a évalué l'efficacité d'Internet en tant que moyen de communication avec l'électorat canadien. Tous les communiqués publiés pendant la période électorale ont été diffusés sur Internet, tout comme les listes des candidats officiels, l'adresse de leur bureau de campagne, le nom, l'adresse du bureau et les numéros de téléphone et de télécopieur des directeurs du scrutin, et les profils des six circonscriptions. Toutes les informations destinées aux électeurs et électrices canadiens à l'étranger ou absents de leurs circonscriptions ont été rendues accessibles en direct à l'écran, y compris le formulaire d'inscription pour le vote par bulletin spécial, que l'on pouvait télécharger depuis le site web.

Le soir de l'élection, à mesure que le scrutin était dépouillé, chaque directeur du scrutin affichait les résultats locaux sur un ordinateur et les transmettait par modem au serveur d'Élections Canada, où ils étaient affichés sur Internet.

- **Mars 1996** : L'organisme a utilisé diverses méthodes de publicité adaptées selon les caractéristiques des circonscriptions. Il y avait trois circonscriptions urbaines et trois rurales. Dans les premières, la Société canadienne des postes a distribué des dépliants d'information à chaque ménage, à différentes étapes. Dans les milieux ruraux, la Société a distribué un seul dépliant pendant la semaine du recensement; la publicité s'est essentiellement faite dans les quotidiens et les hebdomadaires locaux et sur les ondes de la radio.

b) Préparatifs

Résultats attendus

- les systèmes de soutien de la gestion sont prêts;
- les formulaires, les manuels et les trousseaux de formation sont prêts;
- les systèmes et les bases de données sont prêts;
- les programmes d'information sont prêts;
- les directeurs du scrutin sont formés et prêts à entrer en fonction;
- les scrutins sont conduits conformément à la loi, peu importe le moment où ils sont déclenchés.

Élections Canada doit être prêt en tout temps à administrer une élection générale, des élections partielles ou un référendum au niveau fédéral, ainsi qu'une élection générale ou des élections partielles dans les Territoires du Nord-Ouest. Au cours de l'exercice 1995-1996, l'organisme a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer sa capacité de remplir cet important mandat.

Élections Canada applique des principes de planification éprouvés pour s'assurer qu'il est prêt à conduire un scrutin n'importe quand et de la façon la plus économique et la plus efficace possible. On appelle *Planification des préparatifs à la tenue d'un scrutin* le processus par lequel on suit l'évolution de la situation. Il comporte des projets interdisciplinaires regroupant des centaines d'activités réparties entre les grands processus jugés déterminants pour la préparation des scrutins. Élections Canada peut ainsi estimer les échéanciers et les ressources nécessaires pour parvenir au degré de préparation souhaité. L'organisme cherche constamment à améliorer ce processus de planification.

Fournitures : Élections Canada a révisé et reconstitué l'inventaire de matériel requis pour le prochain scrutin. Environ 800 tonnes de fournitures ont été livrées, triées et assemblées en trousse prêtes à être expédiées aux directeurs du scrutin.

Tarifs des honoraires : Les tarifs fixent les honoraires et les allocations des directeurs du scrutin et des autres fournisseurs de services lors d'un scrutin. On a revu le Tarif des honoraires des élections fédérales et le Tarif pour les référendums et préparé des modifications afin de les harmoniser.

Formation du personnel électoral : Élections Canada a produit de nouveaux

vidéos de formation pour les directeurs du scrutin, les scrutateurs, les superviseurs de centre de scrutin et les coordonnateurs qui manipulent les bulletins de vote en vertu des Règles électorales spéciales. Figurent dans cette série une bande vidéo sur le code de déontologie du directeur du scrutin, conçue pour accompagner le code écrit, et une autre qui explique la gestion des fournitures reçues en vue des scrutins.

Fournitures prêtes pour un scrutin	
Fournitures diverses (en tonnes)	800
Nombre total d'articles	38 266 228
Trousses assemblées	
pour les recenseurs	59 500
pour les agents réviseurs	3 600
pour les candidats	2 500
pour les bureaux spéciaux de scrutin	4 000
pour les bureaux ordinaires de scrutin	60 000
pour l'inscription le jour du scrutin	6 400
Feuilles de bulletins de vote	4 706 000
Isoloirs	65 295
Boîtes de scrutin	65 295

Diverses autres initiatives ont permis à l'organisme d'améliorer son état de préparation :

- production de documents utilisés pour former les personnes embauchées pour un scrutin;
- modification des procédures d'embauche du personnel en vue des scrutins;
- modification et mise à l'essai des divers systèmes automatisés qu'Élections Canada utilise pour conduire les scrutins;
- recrutement d'agences de publicité pour les campagnes nationales et régionales;
- adoption d'un processus de recensement axé sur les adresses et s'appuyant sur la base de données du système ÉCAPLÉ (Élections Canada : Automatisation de la production des listes électorales), pour réduire les coûts, le nombre d'erreurs et la charge de travail des recenseurs;
- utilisation du Système d'information géographique (SIG) de l'organisme pour produire des cartes numérisées de toutes les circonscriptions, y compris celles qui ont été créées ou modifiées pendant le récent redécoupage. La cartographie numérisée simplifiera grandement l'établissement des limites des sections de vote dans l'avenir. Une fois les données nécessaires chargées, le personnel d'Élections Canada peut créer de nouvelles sections de vote directement à l'écran et voir aussitôt combien d'électeurs et électrices y vivent;
- améliorations aux mécanismes de présentation des rapports.

c) Limites des circonscriptions électorales

Résultats attendus

- assurer un soutien administratif et technique aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales;
- donner une suite concrète aux travaux des commissions.

Aide au redécoupage des circonscriptions électorales

Le 22 juin 1995, Élections Canada a repris les activités qu'il menait au chapitre de la redistribution et qu'il avait interrompues en juin 1994 à cause du projet de loi C-18.

À la reprise des travaux, le directeur général des élections a soumis les rapports des commissions de délimitation des circonscriptions électorales au président de la Chambre des communes. Conformément à ces rapports, le nombre de circonscriptions passe de 295 à 301. La nouvelle carte électorale vaudra pour toute élection générale déclenchée au moins un an après la promulgation du nouveau décret de représentation électorale (le 9 janvier 1997).

En attendant que la nouvelle carte électorale entre en vigueur, Élections Canada composera avec deux listes de directeurs du scrutin, l'une correspondant aux 295 circonscriptions actuelles et l'autre, aux 301 nouvelles circonscriptions. (Dans certains cas, une même personne pourra assumer la fonction de directeur du scrutin pour les deux tracés d'une circonscription.) La formation des nouveaux directeurs du scrutin et les cours de recyclage des directeurs reconduits dans leurs fonctions en vertu du nouveau décret de représentation ont commencé après sa promulgation.

Redistribution des sièges (ancien nombre entre parenthèses)		
Terre-Neuve	7	(7)
Île-du-Prince-Édouard	4	(4)
Nouvelle-Écosse	11	(11)
Nouveau-Brunswick	10	(10)
Québec	75	(75)
Ontario	103	(99)
Manitoba	14	(14)
Saskatchewan	14	(14)
Alberta	26	(26)
Colombie-Britannique	34	(32)
T.N.-O.	2	(2)
Yukon	1	(1)
Total	301	(295)

La nouvelle carte électorale comportant 301 circonscriptions sera en vigueur si une élection générale est déclenchée après le 8 janvier 1997. Toutefois, c'est la carte comportant 295 circonscriptions qui serait utilisée si un référendum ou une élection partielle avait lieu avant la prochaine dissolution du Parlement. Pour se tenir prêt à un événement électoral au cours de cette période de transition, Élections Canada doit envisager de multiples scénarios, et préparer le personnel en conséquence.

Production de cartes électorales numérisées

En 1995-1996, Élections Canada a entamé la dernière étape d'un important projet pluriannuel prévoyant la production de cartes numérisées de toutes les circonscriptions électorales. La production de ces cartes a commencé vers la fin de l'exercice 1995-1996, et Élections Canada les

a livrées au début de 1996 pour toutes les circonscriptions, y compris celles qui ont été remaniées ou créées par suite du redécoupage.

À l'aide de son Système d'information géographique (SIG) conçu spécialement pour ses besoins, Élections Canada peut produire des cartes numérisées de toutes les circonscriptions à diverses échelles, suivant les besoins des utilisateurs (directeurs du scrutin, candidats ou partis politiques). Cette nouveauté permettra aussi d'échanger des listes électorales avec d'autres paliers de gouvernement, après avoir adapté les données en fonction du tracé de leurs sections de vote. Le SIG est l'un des pivots du registre des électeurs décrit ci-dessous. La production de cartes numérisées est également essentielle à la bonne marche du redécoupage des circonscriptions, décrit ci-dessus.

Le SIG se distingue notamment par une base de données qui relie les cartes des sections de vote à une série de données textuelles allant de la description des sections de vote aux listes électorales. Pour créer le SIG, Élections Canada profite des travaux d'autres organismes, tels que Statistique Canada, Ressources naturelles Canada et la Société canadienne des postes.

d) Registre des électeurs

Résultats attendus

Mettre sur pied un comité directeur et étudier la faisabilité d'un registre des électeurs.

En janvier 1995, Élections Canada a officiellement formé une équipe du projet du registre des électeurs, en la chargeant d'examiner la possibilité d'éliminer le recensement porte-à-porte en créant un registre des électeurs qui serait mis à jour à partir de sources existantes et dont d'autres administrations pourraient se servir également.

En 1995-1996, le projet était mis en branle. Un comité directeur a été mis sur pied et un rapport d'étude de faisabilité a été commandé. Le plan de cette étude, présenté au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre en avril 1995, a reçu l'approbation du Comité.

L'étude comportait quatre grands volets :

- *l'analyse coûts-avantages* : comparer le coût d'un registre à celui d'un recensement porte-à-porte, et calculer l'investissement nécessaire ainsi que le délai de récupération;
- *le nouveau mode de fonctionnement* : examiner les nouveaux procédés nécessaires pour établir et utiliser le registre, et voir quelles seraient ses incidences sur les partis, les candidats et l'administration des élections;
- *le renouvellement des données* : examiner les sources de données des secteurs public et privé, et voir dans quelle mesure elles pourraient servir à la tenue d'un registre des électeurs;
- *les alliances et partenariats* : évaluer le soutien que d'autres organismes électoraux et les fournisseurs éventuels de données de mise à jour accorderaient au projet.

L'étude comportait aussi la préparation d'un plan de mise en œuvre de la solution proposée, si le concept s'avérait réalisable et rentable.

Le 14 décembre 1995, le directeur général des élections a présenté les premières conclusions de l'étude au Comité permanent, qui s'est prononcé en faveur de l'établissement d'un registre. Un rapport final intitulé « Rapport de recherches et de faisabilité » a été rédigé en mars 1996 et remis aux membres du Comité. Un autre rapport, présenté sous la forme d'une ébauche de projet de loi, a été envoyé aux membres en même temps pour illustrer les procédures proposées dans le compte rendu du projet.

La principale conclusion du rapport était qu'il était à la fois faisable et rentable d'établir un registre des électeurs. De plus, une fois le registre créé, la durée minimale des périodes électorales pourrait passer à 36 jours, au lieu de 47, et le système pourrait être implanté à l'automne 1997. On a déterminé aussi que les meilleures sources de données pour tenir le registre à jour seraient Revenu Canada, les bureaux provinciaux des permis de conduire, les bureaux des statistiques de l'état civil, et Citoyenneté et Immigration Canada (dans le cas des néo-Canadiens).

2. Administration générale et soutien parlementaire

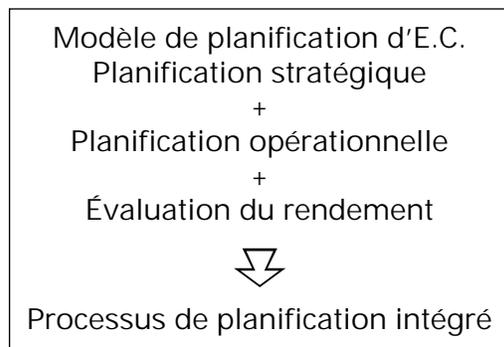
a) Administration générale

Résultats attendus

Un milieu de travail qui met l'accent sur les objectifs essentiels à la réalisation de la mission, qui est efficace et efficient et favorise l'épanouissement professionnel du personnel.

Élections Canada cherche constamment à accroître l'efficacité de son fonctionnement et le professionnalisme de son personnel. En 1995-1996, l'organisme a entrepris plusieurs projets en ce sens, dont les suivants :

Mettre l'accent sur les objectifs essentiels à l'accomplissement de la mission



Planification intégrée : Au cours de l'exercice 1995-1996, Élections Canada a présenté un processus de planification intégrée qui l'aide à se consacrer en priorité aux travaux et projets essentiels à l'accomplissement de sa mission. Les divers processus de planification s'insèrent tous dans ce modèle de planification à trois volets. Le processus de planification des préparatifs à la tenue d'un scrutin, décrit plus haut, est une composante clé du processus.

Améliorer les systèmes et les méthodes de fonctionnement

En 1995-1996, Élections Canada a participé à plusieurs initiatives visant à aider l'organisme et son personnel à travailler avec plus d'efficacité et d'efficacités. Ces activités comprennent :

- l'amorce d'un examen de l'ensemble des questions de sécurité (risques et menaces) en vue d'élaborer un plan de reprise des activités;

- la poursuite du projet visant à intégrer toutes les applications de l'organisme dans un système informatique général axé sur des réseaux d'ordinateurs personnels;
- l'élaboration de normes en fonction desquelles l'organisme choisit son logiciel de bureautique et fournit les cours et services de soutien connexes;
- la poursuite du travail nécessaire pour que l'organisme respecte ses obligations en vertu de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* quant à l'examen de ses calendriers de conservation et d'élimination des dossiers opérationnels.

Gestion des approvisionnements : Élections Canada a commencé à moderniser son système de gestion des approvisionnements pour les activités courantes et pour les scrutins. Le nouveau système permettra d'améliorer le contrôle des stocks ainsi que les fonctions de commande et de livraison grâce à de meilleures méthodes de prévision des besoins, d'étiquetage et d'emballage. Par exemple, on compte réduire considérablement le délai de 30 à 34 semaines actuellement nécessaire pour assurer le réapprovisionnement. Le nouveau système garantira aussi de meilleurs contrôles.

Système des déboursés d'élection : Le système informatisé grâce auquel l'organisme paie les frais de location et rémunère le personnel électoral a été amélioré en fonction des observations reçues après l'élection générale de 1993. Le guide de l'utilisateur a aussi été mis à jour et simplifié.

Système des dépenses d'élection : L'organisme a entrepris de refondre le logiciel de traitement, de vérification et de publication des rapports remis par les candidats, les partis politiques et les comités référendaires. En outre, il a entrepris un projet qui vise à déterminer s'il serait possible de transmettre par voie électronique les données reliées aux rapports financiers des candidats, des partis et des comités référendaires.

Accroître le professionnalisme

Formation du personnel : Pour promouvoir l'épanouissement professionnel de son personnel et améliorer le milieu de travail, l'organisme a réalisé les projets suivants :

- la mise à jour de la trousse d'orientation, afin de faciliter l'intégration des nouveaux employés;
- la création d'un programme de formation interne qui met l'accent sur les besoins particuliers d'Élections Canada;
- l'ajout de cassettes à la vidéothèque de l'organisme, pour que les employés puissent faire de l'autoformation.

Élections Canada poursuivra ses activités de formation et de perfectionnement professionnel des cadres et des employés, dans tous ses secteurs.

Partager les connaissances et le savoir-faire

Les Services de recherche et de consultation de l'organisme font déjà office de centre de connaissances en matière électorale. Ces services permettent aux organisations qui s'intéressent aux questions électorales, y compris d'autres organismes électoraux, d'apprendre les uns des autres. Cette mesure peut contribuer à limiter les frais en favorisant un accroissement de l'efficacité chez tous les intervenants.

b) Soutien parlementaire

Résultats attendus

Un rapport destiné au Parlement et recommandant les améliorations à apporter à la *Loi électorale du Canada*.

En février 1996, le directeur général des élections a remis au Parlement une annexe de son rapport sur l'élection générale de 1993. L'annexe passe en revue la *Loi électorale du Canada* et met en lumière les éléments qu'il faut y moderniser. Le document, intitulé *Le système électoral canadien : une base consolidée*, contient 122 recommandations sur les modifications à apporter à la *Loi électorale du Canada*.

Cette analyse approfondie porte sur l'accessibilité et l'efficacité du processus électoral, la participation des candidats et des partis, la transparence des opérations financières, les mécanismes adoptés pour garantir une concurrence équitable en matière de financement électoral, et l'amélioration de la gestion du processus électoral.

Élections Canada continue d'appuyer activement les efforts du Parlement en matière de réforme électorale. Par exemple, l'organisme apporte son aide en proposant des modifications pour moderniser la législation électorale canadienne et améliorer l'administration des lois pertinentes.

Loi référendaire : Élections Canada a revu le règlement pris en application de la *Loi référendaire* pour l'harmoniser avec les modifications découlant de la loi C-114.

Lorsque la *Loi référendaire* a été promulguée en 1992, elle autorisait le directeur général des élections à adapter la *Loi électorale du Canada* aux fins d'un référendum et à établir des règlements sur la conduite d'un référendum. Depuis, la *Loi électorale du Canada* a été modifiée par la loi C-114. Les processus de recensement et de révision ainsi que les Règles électorales spéciales ont été considérablement modifiés. De nombreuses dispositions administratives concernant la conduite des élections ont été améliorées par la même occasion. Ces modifications ont été intégrées à la *Loi référendaire* au moyen d'un règlement adopté en 1995.

Projet de loi C-319 : L'organisme a analysé les dispositions du projet de loi C-319, qui proposait de modifier la *Loi électorale du Canada* en ce qui concerne le remboursement des dépenses d'élection engagées par les partis enregistrés. (Ce projet de loi a par la suite été adopté sous le nom de loi C-243.) L'analyse de l'organisme a été communiquée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, pendant l'examen du projet de loi.

3. Éducation et information du public

a) Plan de communications

Résultats attendus

Plan de communications global énonçant les stratégies à adopter pour profiter des nouvelles technologies de diffusion dans le cadre du mandat d'information et d'éducation d'Élections Canada.

Élections Canada a adopté un nouveau plan de communications global prévoyant le recours à des outils technologiques afin de mettre au point des services d'information et d'éducation adaptés aux besoins de l'électorat et d'améliorer la diffusion de l'information auprès du public, des partis et des élus. Le plan prévoit la bonification technologique du Centre de renseignements, la mise au point de médias interactifs, et la publication électronique des documents produits en vertu de la loi. Le plan tient compte aussi de l'importance grandissante d'Internet, outil de communication interactif grâce auquel on peut transmettre des informations au public et aux médias et recevoir leurs commentaires.

b) Sensibilisation du public

Résultats attendus

Activités qui améliorent la façon dont le public perçoit et comprend le système électoral et le patrimoine démocratique du Canada.

Chaque année, Élections Canada entreprend des activités destinées à informer la population sur le système électoral national. En voici quelques-unes :

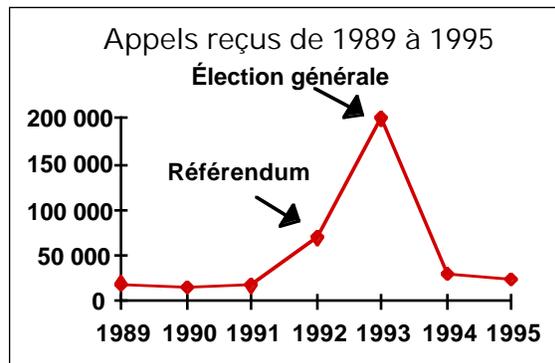
- programmes d'éducation électorale, conçus expressément en fonction de groupes tels que les jeunes, les Autochtones, les nouveaux électeurs, les électeurs utilisant les Règles électorales spéciales, et les personnes ayant un handicap;
- production de la bande vidéo « Le Canada aux urnes », qui présente un aperçu général du système électoral fédéral;
- participation au Salon International Pepsi Jeunesse, activité montréalaise annuelle dans le cadre de laquelle Élections Canada conduit la plus vaste élection simulée du pays, à l'intention des jeunes;
- participation au Forum annuel pour les jeunes Canadiens, qui initie les étudiants du secondaire aux rouages du gouvernement fédéral;
- recours à Internet.

Le patrimoine démocratique et l'évolution du système électoral du Canada ont été les thèmes clés des activités ayant marqué le 75^e anniversaire du Bureau du directeur général des élections. Cet événement a été l'occasion de faire le bilan du passé et de reconnaître l'existence des progrès technologiques qui modifient profondément l'administration des scrutins au Canada. Le clou des célébrations a été une exposition intitulée « Au service de la démocratie : les coulisses des élections », qui a été inaugurée à Ottawa le 1^{er} juillet 1995 par le très honorable Jean Chrétien, premier ministre du Canada.

L'organisme a aussi poursuivi la rédaction d'un ouvrage provisoirement intitulé *L'histoire du vote au Canada*, qui raconte l'évolution du système démocratique canadien.

Accroître l'accessibilité d'Élections Canada

Élections Canada s'est doté d'un nouveau numéro de téléphone facile à reconnaître : **1-800-INFO-VOTE** (1-800-463-6868). On peut obtenir sans frais, de partout au Canada ou aux États-Unis, des renseignements sur le processus électoral du Canada. Le numéro ATS/ATM destiné aux personnes sourdes ou malentendantes n'a pas changé : **1-800-361-8935**. Quand aucun scrutin n'est en cours, l'organisme reçoit environ 2 500 demandes de renseignements par mois.



c) Accès du public par Internet

Résultats attendus

Amélioration de l'accès du public à l'information d'Élections Canada.

Afin de se rendre plus accessible au public, Élections Canada a créé un site Internet. Le site <http://www.elections.ca> – offre des renseignements généraux sur Élections Canada et sur le système électoral, ainsi que des informations particulières aux circonscriptions où ont eu lieu des élections partielles récemment, y compris un résumé des résultats. À l'occasion des scrutins, l'organisme diffuse des renseignements par l'entremise du site afin d'aider les électeurs à exercer leur droit de vote.

4. Services internationaux

Résultats attendus

Assurer une aide professionnelle et des activités qui encouragent la mise sur pied de systèmes électoraux démocratiques dans toutes les parties du monde.

Sur la scène internationale, les démocraties naissantes continuent de rechercher le savoir-faire d'Élections Canada. À la demande de Affaires étrangères et Commerce international Canada et de l'Agence canadienne de développement international, l'organisme a fourni une aide technique et professionnelle dans le cadre de divers programmes multilatéraux, pour aider les démocraties naissantes à se doter de l'infrastructure nécessaire pour tenir des scrutins.

Activités internationales

Élections Canada est présent sur la scène internationale à différents titres :

- participation à des forums internationaux favorisant les échanges de renseignements sur des questions électorales;
- missions à l'étranger afin d'aider les démocraties en devenir à acquérir la capacité d'administrer elles-mêmes leurs scrutins avec compétence et impartialité; jusqu'à maintenant, l'organisme a participé à plus de 240 missions dans 76 pays.

Au cours des dernières années, l'organisme a aidé des missions électorales internationales envoyées en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bénin, en Bosnie-Herzégovine, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, au Guatemala, en Haïti, en Palestine, en Sierra Leone et en Tanzanie.

À l'automne 1995, Élections Canada a amorcé un grand projet de coopération avec la Commission électorale centrale de la Fédération russe. Aux termes de l'entente, Élections Canada fera bénéficier l'instance russe de son savoir-faire dans la confection des listes électorales, l'établissement d'un cadre législatif et la cartographie.

Par ailleurs, l'organisme a aussi pris part aux travaux de la Conférence trilatérale, au cours de laquelle des représentants des administrations électorales du Canada, des États-Unis et du Mexique ont pu discuter et partager leur expérience dans le domaine électoral. En mai 1995, Élections Canada a été l'hôte de la deuxième conférence qui s'est tenue à Ottawa. La première conférence avait eu lieu à Mexico et la troisième s'est déroulée en mai 1996 à Washington, ce qui a complété le cycle de ces conférences d'experts électoraux. La formule est une réussite et les trois pays ont atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés à l'origine pour ces conférences.

Nos relations avec le Mexique ont évolué depuis 1994. Nous avons officialisé le processus par la signature d'un accord de coopération technique avec l'Institut électoral fédéral (IFE) des États Unis du Mexique, en juin 1996. Les liens institutionnels ainsi créés entre l'IFE et Élections Canada contribueront à renforcer les systèmes électoraux et les institutions démocratiques, grâce à des projets de coopération technique et professionnelle.

Partie IV Renseignements supplémentaires

La présente partie donne des renseignements supplémentaires au sujet de l'organisme.

Figure 8
Besoins en ressources par direction et par secteur d'activité ou activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1997-1998		
	Secteur d'activité ou activité		
	Administration	Élections/ Référendums	Total
Direction			
Secrétariat à la direction	198	191	389
Directeur général adjoint des élections	141	125	266
Opérations électorales	663	4 947	5 610
Financement des élections	513	2 683	3 196
Technologie informatique	66	6 242	6 308
Services juridiques	305	765	1 070
Administration et ressources humaines	556	2 521	3 077
Communications	321	2 707	3 028
Planification stratégique, Affaires intergouvernementales et Registre des électeurs	0	469	469
Régimes d'avantages sociaux des employés	441	0	441
Total	3 204	20 650	23 854

Figure 9
Détail des besoins en personnel par secteur d'activité ou activité (ETP)

Secteur d'activité ou activité	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Réel Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Prévisions 1999-2000
Administration	58	54	54	54	54	54
Élections/Référendums	165	146	119	127	0*	0*
Total	223	200	173	181	54	54

*Les besoins en ETP n'ont pas été indiqués pour les années financières postérieures à 1997-1998. Les ETP requis par l'organisme pour l'exercice de ses responsabilités prévues par la loi seront puisés à même l'autorisation législative, au besoin.

Figure 10
Sommaire par catégorie professionnelle (ETP) – Crédit administratif

	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Prévisions 1999-2000
Nominations par décret	2	2	2	2	2	2
Direction	4	4	4	4	4	4
Scientifique et professionnelle	4	3	3	3	3	3
Administration et service						
extérieur	24	22	22	22	22	22
Technique	0	1	1	1	1	1
Soutien administratif	20	18	18	18	18	18
Exploitation	4	4	4	4	4	4
Total	58	54	54	54	54	54

Figure 11
Dépenses nettes du portefeuille par secteur d'activité ou activité

Secteur d'activité ou activité	Besoins financiers en 1997-1998 (en milliers de dollars)				
	Total des dépenses brutes	Recettes à valoir sur le crédit	Total du portefeuille Budget principal	Autorisations de dépenser	
				Dépenses législatives	Dépenses non législatives (crédits votés)
Administration	3 204	0	3 204	596	2 608
Élections/Référendums	20 650	0	20 650	20 650	0
Total du Programme	23 854	0	23 854	21 246	2 608
Recettes à valoir sur le crédit	0				
Autres recettes et dépenses					
Recettes portées au Trésor	0		0		
Coût estimatif des services fournis par les autres ministères	3 087		3 087		
Dépenses nettes du portefeuille	26 941		26 941		

Figure 12
Dépenses réelles de 1995-1996 – Autorisation législative par article courant

	1995-1996	1995-1996	1995-1996	1995-1996	1995-1996	1995-1996	1995-1996	1995-1996	Total
(en milliers de dollars)	Élection générale 1993	Élections partielles	LRLCE*	T.N.-O.	Autres activités prévues par la loi**	Recettes dépensées***			
01-Traitements et salaires	116	1 335	192	272	4 985	0		6 900	
02-Transports et communications	14	125	7	110	553	10		819	
03-Services d'information	46	419	31	195	4 821	0		5 512	
04-Services professionnels et spéciaux	195	115	59	236	5 393	0		5 998	
05-Location	5	224	2	78	846	0		1 155	
06-Achat de services de réparation et d'entretien	0	2	0	4	200	0		206	
07-Services publics, fournitures et approvisionnements	1	7	1	33	1 038	0		1 080	
08-Construction ou acquisition de terrains et d'édifices	0	0	0	0	58	0		58	
09-Construction ou acquisition d'équipements lourds et de machines	0	24	0	0	873	0		897	
10-Paiements de transfert	(110)	219	0	0	0	0		109	
12-Divers	3	0	0	0	(5)	0		(2)	
Total	270	2 470	292	928	18 762	10		22 732	

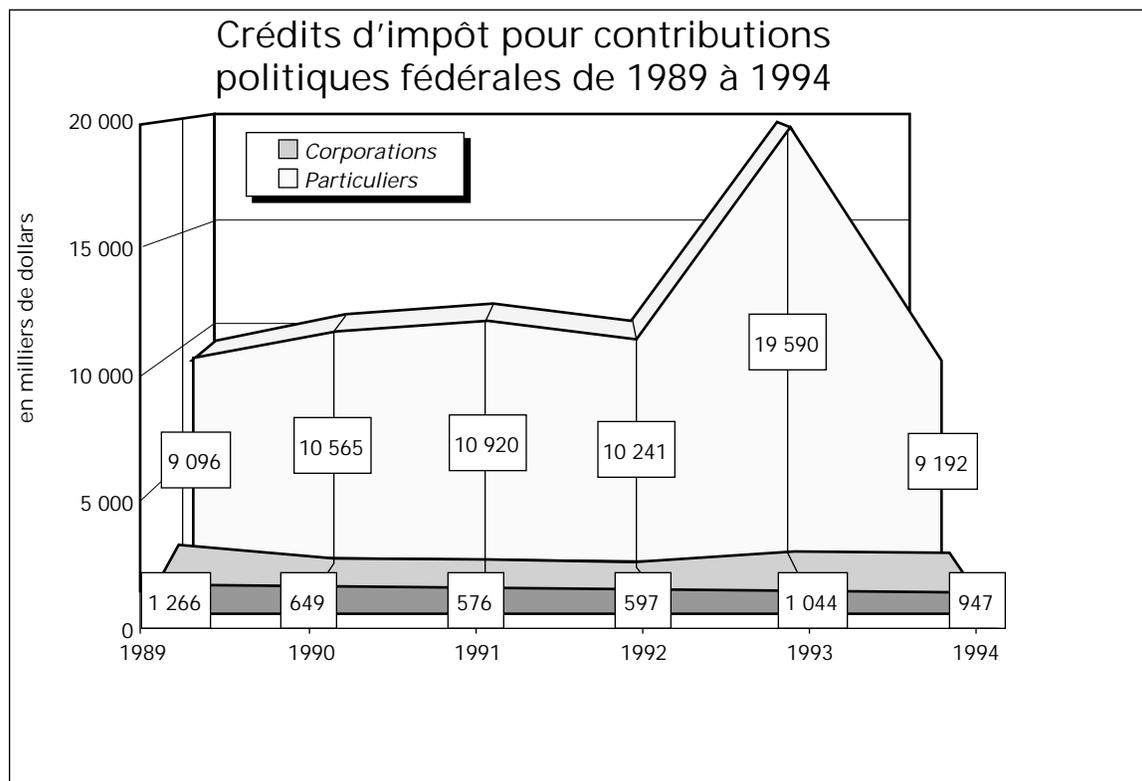
* *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*

** Comprend les préparatifs d'un scrutin, l'administration générale et le soutien parlementaire, ainsi que les initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité du processus électoral

*** Recettes dépensées – Produit de la disposition de biens excédentaires de la Couronne

La figure suivante indique le montant total des crédits d'impôt accordés à des particuliers ou à des corporations, au titre des contributions que ceux-ci ont versées à des partis politiques fédéraux enregistrés ou à des candidats à une élection fédérale, selon les reçus officiels produits. Entre les scrutins, ces montants sont variables mais ils ont tendance à s'élever à l'approche des élections (voir les données de 1993). Les contributions politiques fédérales des corporations connaissent les mêmes fluctuations que celles des particuliers.

Figure 13
Crédits d'impôt pour contributions politiques fédérales



Sources : Particuliers – données fondées sur un échantillon constitué de 2 % des dossiers. On trouvera des explications détaillées sur la méthode d'échantillonnage dans l'édition de 1996 des *Statistiques sur l'impôt des particuliers* publiées par Revenu Canada, Impôt.

Corporations – sommaire des statistiques du fichier CORPAC de Revenu Canada, en date du 20 décembre 1996.

Contributions politiques fédérales et crédits d'impôt réclamés

La figure 14 présente le nombre et la valeur de contributions qu'ont reçues les partis politiques enregistrés et les candidats, ainsi que la valeur estimée des crédits d'impôt réclamés pour la période de 1989 à 1994 (à la Figure 13). Les données pour la période de 1989 à 1993 sont tirées du rapport *Contributions et dépenses des partis politiques enregistrés et des candidats* pour l'élection générale de 1993. Les données pour 1994 sont tirées des dossiers d'Élections Canada. Les renseignements sur les contributions faites aux candidats ne s'appliquent qu'à l'élection générale de 1993.

Figure 14

	Nombre de contributions					
	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Partis politiques enregistrés	181 712	281 433	210 347	206 665	222 376	176 762
Candidats	s/o	s/o	s/o	s/o	160 944	s/o
Total	181 712	281 433	210 347	206 665	383 320	176 762
	Valeur des contributions (en milliers de dollars)					
	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Partis politiques enregistrés	30 186	34 306	33 445	33 125	53 793	28 422
Candidats	s/o	s/o	s/o	s/o	42 210	s/o
Total	30 186	34 306	33 445	33 125	96 003	28 422
Estimation des crédits d'impôt réclamés	10 362	11 214	11 496	10 838	20 634	10 139

Annexe

Parutions récentes

Le projet du registre des électeurs : Rapport sur l'étape de recherche et sur l'étude de faisabilité qui a été remis au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Circonscriptions électorales fédérales : Décret de représentation de 1996 : Élections Canada présente les cartes électorales sous forme de recueil pour la première fois. La série de 11 atlas, un pour chaque province et un pour les Territoires du Nord-Ouest, montre les limites révisées des circonscriptions suite à l'adoption du décret de représentation du 8 janvier 1996. (Le territoire du Yukon, qui est en soi une circonscription, est représenté sur une seule carte.) Chaque fascicule renferme une brève explication du découpage, la description officielle de chaque circonscription de la province, accompagnée de la carte de la circonscription et de sa population en 1991, une carte de la province, des cartes des villes divisées en deux circonscriptions ou plus, et une liste des publications d'Élections Canada.

Des cartes murales de chaque circonscription montrant les limites des sections de vote seront produites une fois que les sections de vote auront été établies.

Des innovations technologiques qui portent fruit : Rapport du directeur général des élections du Canada sur la conduite des six élections partielles du 25 mars 1996 dans Humber–Sainte-Barbe–Baie Verte (T.-N.), Labrador (T.-N.), Lac-Saint-Jean (Qc), Papineau–Saint-Michel (Qc), Saint-Laurent–Cartierville (Qc) et Etobicoke-Nord (Ont.).

L'élection partielle de juin 1996 : Un système en évolution : Rapport du directeur général des élections du Canada sur la conduite de l'élection partielle du 17 juin 1996 tenue dans la circonscription de Hamilton-Est, en Ontario.

Élections partielles 1996 : Résultats officiels du scrutin et contributions et dépenses des candidats : Dans ce rapport en deux parties, le directeur général des élections présente, pour chaque bureau de vote, les résultats des élections partielles tenues en mars et en juin de cette année et les rapports financiers des candidats qui y ont participé.

Rapports des partis politiques enregistrés pour l'exercice financier 1995 : Photocopies des rapports financiers pour l'exercice financier 1995 que les 14 partis politiques enregistrés ont remis à Élections Canada, avec le détail des contributions reçues et des dépenses d'exploitation engagées au cours de ce même exercice. Il est possible de consulter des cartables dans les bibliothèques publiques et à Élections Canada. On peut également les commander à Élections Canada pour la somme de 55 \$ plus T.P.S. (jeu de deux cartables).

Transposition des votes : décret de représentation électorale de 1996 (chiffres nationaux; existe également par province) : Après un redécoupage des circonscriptions électorales, le directeur général des élections doit décider, aux termes de la *Loi électorale du Canada*, quels partis inscrits ont le droit de proposer les noms de personnes qui tiendront le rôle d'officiers d'élection dans chaque circonscription pendant les premières élections générales organisées selon la nouvelle carte

électorale. Ce droit ancien échoit aux deux partis politiques qui ont recueilli le plus grand nombre de voix aux élections générales précédentes. Après un redécoupage, il est nécessaire de procéder à une transposition des voix afin de savoir quels partis auraient obtenu le plus grand nombre de voix si les nouvelles limites avaient été en vigueur. Le personnel d'Élections Canada effectue les calculs à l'aide d'une application informatique spécifique mise au point sur le Système d'information géographique. Ce rapport présente les résultats de l'exercice pour le décret de représentation de 1996.

Guide des circonscriptions électorales fédérales : Le *Guide des circonscriptions électorales* est publié afin de permettre aux électeurs absents de déterminer dans quelle circonscription ils pourront voter. Il comprend une introduction et huit chapitres contenant chacun une liste alphabétique et les circonscriptions électorales correspondantes. Plus de 35 000 localités au Canada sont répertoriées dans le chapitre « Localités ». Les autres chapitres, qui concernent les réserves autochtones, les bases des Forces canadiennes, les établissements d'enseignement, les établissements correctionnels, les hôpitaux, les établissements de soins de santé spéciaux et les aéroports, seront publiés sous peu.

Vidéos

Voter, c'est accessible (environ 10 minutes) : Cette bande vidéo porte sur les nombreuses mesures prises par Élections Canada afin que notre système électoral et les renseignements à son sujet soient accessibles à tous les électeurs, notamment les personnes handicapées. On y décrit différents moyens comme l'accès de plain-pied, les appareils de télécommunication pour malentendants, les gabarits de vote, le braille, les imprimés en gros caractères et le sous-titrage. Il s'agit d'une version mise à jour de 1995 de la vidéo *Voter, c'est accessible* utilisée lors de l'élection générale de 1993. Il en existe une version avec sous-titrage visible.

Trois nouvelles vidéos de formation ont été réalisées : *Superviser un centre de scrutin*, *Scrutateur en direct* et *Géographie électorale : Tracer la voie*. Leur diffusion est restreinte aux directeurs du scrutin en stage de formation à Ottawa. Des copies leur seront envoyées dans leur circonscription au moment du déclenchement d'une élection pour les aider à former leur personnel.

On peut se procurer toutes les publications ci-dessus en composant le 1-800-INFO-VOTE (1-800-463-6868). Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer le numéro ATS/ATM 1-800-361-8935.